

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL**

SESSION ORDINAIRE DE 2015



COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du 13 janvier 2015

L'environnement en France

Les données numériques : un enjeu d'éducation et de citoyenneté

SOMMAIRE

HOMMAGE AUX VICTIMES DU TERRORISME	5
COMMUNICATIONS	7
Ordre national de la legion d'honneur	7
« Baromètre de la confiance politique » du CEVIPOF.....	7
Décès d'anciens membres du CESE.....	7
Saisine	9
Rapport annuel sur l'état de la France	9
Relations institutionnelles	10
Calendrier prévisionnel des assemblées plénières	10
L'ENVIRONNEMENT EN FRANCE INTERVENTION DE M. SYLVAIN MOREAU CHEF DU SERVICE DE L'OBSERVATION ET STATISTIQUES (SOES) AU COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE (CGDD), MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE	11
LES DONNÉES NUMÉRIQUES : UN ENJEU D'ÉDUCATION ET DE CITOYENNETÉ	18
PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS.....	18
DISCUSSION GENERALE.....	27
Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - Mme Guichet	27
Agriculture - Mme Bernard	28
Environnement et nature - M. Beall.	30
UNAF - Mme Therry.....	31
Artisanat - Mme Amoros.....	32
CFTC - M. Ibal.....	33
UNSA - M. Grosset	34
CGT - M. Michel.....	35
Associations - Mme Jond	37
CGT-FO – M. Pihet.....	38
Entreprises - Mme Bel.....	40
Personnalité qualifiée - M. Aschiéri	41
CFDT - Mme Houbairi	42
Coopération - Mme Roudil.....	43
Professions libérales - M. Capdeville	45
Outre-mer - M. Grignon	46
VOTE SUR LE PROJET D'AVIS	47

VŒUX À L'ASSEMBLÉE	48
ANNEXES	53
Annexe 1 : <i>L'environnement en France</i> . Diaporama illustrant les propos de Sylvain Moreau	55
Annexe 3 : <i>Les données numériques : un enjeu d'éducation et de citoyenneté</i> - Diaporama illustrant les propos d'Éric Pérès, rapporteur	73

Présidence de M. Jean-Paul Delevoye

La séance est ouverte à quatorze heures.

HOMMAGE AUX VICTIMES DU TERRORISME

M. le président. Leurs noms raisonnent dans nos mémoires :

Pour Charlie Hebdo : Frédéric Boisseau, agent de maintenance, Franck Brisolaro, policier, Jean Cabu - qui nous avait délivré un dessin pour la couverture de notre avis sur la biodiversité - Elsa Caya, Stéphane Charbonnier, Philippe Honoré, Bernard Maris, Mustapha Ourad, Michel Renaud, Bernard Verlhac, Georges Wolinski, Amhed Marabet.

À Montrouge, Clarissa Jean-Philippe.

Dans l'Hyper Cacher de la Porte de Vincennes : Philippe Braham, Yohan Cohen, Yohav Hattab, François-Michel Saada.

Les mots ont leur importance et les symboles leur force ; les terroristes ne sont pas des guerriers, ce sont des assassins. Les victimes ne sont pas des victimes, ce sont des martyrs car ils sont morts pour défendre ce à quoi ils avaient consacré leur vie ou pour la pratique de leur religion ou par respect pour leur engagement professionnel.

Il faut que ces assassins sachent qu'ils ont avoué en réalité leur faiblesse, car par ce lâche assassinat, ils ont voulu compenser, par les armes, l'aveu que les écrits, les dessins, les propos, les engagements sont plus forts que tout. Leur faiblesse les condamne car au tribunal de l'Histoire le vent des libertés a toujours renversé toutes les tyrannies et toutes les dictatures.

Le sang versé a peut-être affaibli momentanément mais, à chaque fois, nourrit la colère, l'indignation des peuples.

Le souffle de leur vie s'est éteint. Ils ont tué 17 innocents. Mais ils ont fait lever des centaines de millions de personnes et d'individus à l'échelon de la planète qui estimaient que défendre les valeurs de la démocratie méritait leur engagement, leur manifestation. Ils ont voulu faire disparaître l'étendard Charlie Hebdo, manifester la haine du Juif, mais en réalité le peuple du monde a planté au cœur l'étendard de la plus belle des libertés : celle de l'expression, de l'écriture et de la pensée.

Ils nous ont infligé une douleur, une souffrance. Ils nous ont fait perdre peut-être notre insouciance pensant que notre modernité ne pouvait nous protéger de l'absurdité de la folie des hommes.

Cela doit, dans notre assemblée, nous donner une responsabilité supplémentaire.

Cette émotion collective ne doit pas cacher les illusions derrière lesquelles nous nous sommes souvent laissé bercer. Il y a des douleurs au sein de notre société, des fractures. Il y a des désespérances et puis aussi peut-être des responsabilités que nous n'avons pas voulu assumer.

Nous avons peut-être été insensibles à l'assassinat d'un jeune, à des attaques contre des Musulmans, contre des Juifs, contre des Chrétiens. Nous nous sommes peut-être laissés emballer en allant très loin dans des chemins qui, quelquefois, frisaient ceux de l'intolérance par rapport à celles et ceux qui ne pensaient pas comme nous.

Notre société mondiale est confrontée à un redoutable défi et le vertige des technologies, la remise en cause d'un certain nombre de convictions peuvent nous conduire dans un chemin de violence ou, au contraire, dans un chemin d'apaisement pour construire ensemble un collectif apaisé, respectueux où le dialogue l'emportera sur le conflit.

C'est l'esprit de notre Conseil économique, social et environnemental et c'est, je le sais, votre préoccupation au quotidien. Nous avons une lourde responsabilité. Nous ne devons pas fuir celle-ci et faire en sorte d'aider nos décideurs politiques à être à la hauteur des questions qui sont posées et surtout ne pas les fuir.

En leur mémoire, pour leurs familles, nous devons les uns et les autres, à la place qui est la nôtre, accepter de prendre cet engagement, éviter ce que le pape disait dans ses vœux, la « mondialisation » de l'indifférence. Rien ne doit être indifférent même le plus petit acte qui remet en cause la dignité de la personne humaine, même à des endroits les plus éloignés qui pourraient nous laisser dans l'insouciance ou l'indifférence.

Aujourd'hui, notre regard doit être aiguisé ; le monde va mal. Il alimente parfois en son sein par des échecs de l'éducation, de l'emploi, de l'espérance, des hommes et des femmes qui ont un regard sur l'autre qu'ils ont fréquentés et où a disparu toute dimension humaine.

Nous sommes aujourd'hui frappés, meurtris, touchés car cette violence barbare brise la glace de l'indifférence dans laquelle nous étions peut-être les uns et les autres trop souvent enfermés.

Je suis sûr que nous saurons au cours de cette année aider le mieux possible nos décideurs politiques à apporter des réponses qui se doivent d'être équilibrées en ne négligeant pas la liberté d'expression, en acceptant la limite au respect de la personne humaine et en faisant en sorte que derrière ce slogan mondial « *Je suis Charlie* », ce n'est pas uniquement la liberté d'expression, mais les valeurs profondes d'une société moderne où l'humain doit retrouver toute sa place.

Je vous invite à respecter une minute de silence.

(L'assemblée observe une minute de silence).

M. le Président. Je voudrais remercier nos collègues présidents des conseils économique et sociaux de Grèce, du Liban, du Luxembourg, de la francophonie qui nous ont envoyé leurs messages de soutien.

Vous avez trouvé sur vos bancs une feuille « *Je suis Charlie* » et si vous le voulez bien, nous pouvons ensemble la brandir en hommage des victimes de ces attentats et pour le respect de valeurs qui nous sont chères.

COMMUNICATIONS

Ordre national de la légion d'honneur

M. le Président. Par décret du Président de la République, en date du 31 décembre 2014, ont été promus officiers dans l'ordre national de la légion d'honneur, MM. Alain Griset et Bernard Ibal, membres du CESE.

A été promue commandeur dans l'ordre national de la légion d'honneur, Mme Agnès Claret de Fleurieu, personnalité associée du CESE.

Nous leur adressons nos sincères félicitations.

(Applaudissements)

« Baromètre de la confiance politique » du CEVIPOF

M. le Président. Au cours de sa réunion, ce matin le Bureau a entendu Martial Foucault, directeur général du CEVIPOF, pour la présentation de la sixième vague du « *Baromètre de la confiance politique* ».

Nous allons vous transmettre le compte rendu de cette présentation. Je vous invite à la regarder très attentivement, car vous vous apercevrez qu'il y a un besoin de confiance dans notre proximité. Notre institution retrouve un crédit, mais nous avons aussi dans le débat qui a suivi, montré à quel point il y avait des ruptures dans notre société, de lourdes inquiétudes, en tout cas vis-à-vis du politique. Le débat entre démocratie représentative et démocratie directe a été très clairement posé.

Nous avons là aussi notre place par rapport à la pétition citoyenne, à l'écoute et à l'appropriation.

Décès d'anciens membres du CESE

M. le Président. Je voudrais vous inviter à vous lever à nouveau pour la mémoire de ceux qui, membres du Conseil, nous ont quittés.

Monsieur Aymery d'Oiron, décédé le 14 novembre 2014. Il était président directeur général de la société Glacière, Courtois et Cie, PDG de l'établissement financier du GIPME. Il a également exercé les fonctions de président de l'Union nationale de la moyenne et petite Industrie et de vice-président de la CGPME.

Il est entré au Conseil en 1969, au groupe des entreprises industrielles privées et exerça ses fonctions de conseiller jusqu'en 1984.

Il participa aux travaux de la section des finances, de la section des activités sociales, de la section du travail et des relations professionnelles, dont il était le vice-président.

Il fut également membre de deux commissions temporaires : l'une en 1974 pour les ressources mondiales et l'économie française, l'autre en 1975 travaillant sur la réforme de l'entreprise. Il était chevalier de l'Ordre national du mérite, chevalier du Mérite agricole et officier de la Légion d'honneur.

Monsieur Augustin Remaury est décédé le 25 novembre 2014. Agriculteur, il avait été vice-président de la Confédération française de la coopération agricole.

Nommé conseiller au groupe de la coopération, pour la mandature 1989-1994, il participa aux travaux de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire, de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie et de la commission spéciale du Plan.

Il avait également été membre de la section des problèmes économiques généraux et de la conjoncture en 1985-1986. Il était chevalier de l'Ordre national du mérite.

Monsieur Jean-Pierre Jenet est décédé le 3 décembre 2014. Il avait commencé sa carrière à la perception d'un centre hospitalier régional. Il milita aussitôt à Force ouvrière, anima les Jeunesses syndicalistes de la Haute-Vienne. Secrétaire général de l'Union départementale FO, il devint secrétaire confédéral en 1980, fonction qu'il exerça jusqu'en 2000.

Quelques années plus tard, retraité dans le Vaucluse, il devint secrétaire général du Parti ouvrier indépendant, lors de sa fondation, en 2008. Humaniste, fidèle en amitié, profondément attaché à la liberté et à l'indépendance du mouvement syndical, il lutta toute sa vie. Nommé membre du Conseil, au sein du groupe FO, en 1987, il en fut le vice-président et participa aux travaux de la section des problèmes économiques généraux et de la conjoncture en 1987, puis à ceux de la section de l'agriculture et de l'alimentation jusqu'en février 1993.

Monsieur Jean-Paul Murcier est décédé le 24 décembre 2014 et je salue la présence de sa famille, en tribune. Il était entré au service documentation de la confédération CFTC en 1947. Il travaille ensuite à la Fédération métallurgie de la confédération, puis devient responsable du département documentation de l'Institut national d'information et de documentation sur le travail. Il est nommé en 1967 responsable juridique de la CFDT et en modifie profondément les pratiques.

Le service juridique va rechercher l'interprétation judiciaire la plus favorable aux travailleurs, n'hésitant pas à avoir parfois recours à des juridictions et à des procédures peu utilisées jusque-là comme le juge pénal ou le juge des référés.

En 1979, Jean-Paul Murcier préconise, dans la revue Droit social, l'institution, à la charge des employeurs, d'une obligation de négocier dans l'entreprise. Cette obligation sera légalisée par les lois Auroux.

Secrétaire confédéral, il fut nommé au Conseil de 1974 à 1989 au groupe de la CFDT. Il y exerça les fonctions de président de groupe d'octobre 1984 à juillet 1985.

Il participa aux travaux de la section du travail et des relations professionnelles et présenta le rapport et l'avis sur *L'orientation et la reconversion des adultes*, adoptés en novembre 1980.

Il est fait chevalier de la Légion d'honneur en 1994.

Madame Simone Iff est décédée le 29 décembre 2014. Formatrice, responsable du mouvement d'éducation permanente féminine, militante française du droit de l'avortement, instigatrice du « *Manifeste des 343* » et première présidente du Mouvement français pour le planning familial, Simone Iff a consacré sa vie au droit des femmes à maîtriser leur destinée.

Tour à tour militante au mouvement *Jeunes Femmes* dès 1946, puis à l'association *Maternité heureuse*, qui deviendra le *Planning familial*, elle devient la présidente du *Planning* en 1973, et ceci, pendant 7 ans.

Elle fut appelée en 1981 comme conseillère chargée des questions de santé au cabinet d'Yvette Roudy - première ministre du droit des femmes de plein exercice - et met en place, notamment, le remboursement de l'avortement en 1982.

Nommé au Conseil de 1984 à 1994, au groupe des personnalités qualifiées, elle participa aux travaux de la section des affaires sociales et présenta l'avis sur *Le projet de loi relatif à l'aide juridique*, adopté en mars 1991.

À partir de 1986, elle contribue à l'animation du *Collectif féministe contre le viol* et devient présidente de l'association *Viol femmes information*. Elle était Officier de la Légion d'honneur.

En leur mémoire, et en présentant nos condoléances aux membres de leur famille, je vous invite à respecter une minute de silence.

(L'assemblée respecte une minute de silence)

M. le Président. Je vous remercie.

Saisine

M. le Président. Le bureau a confié à la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques, la préparation d'une étude intitulée : *Les territoires face aux catastrophes naturelles ; quels outils pour prévenir les risques ?* La présentation est prévue pour la fin du premier semestre 2015.

Rapport annuel sur l'état de la France

M. le Président. À la suite de la séance consacrée au rapport annuel sur l'état de la France, j'ai souhaité que les suggestions émises par certains groupes puissent être synthétisées et présentées au bureau.

Le bureau a donné son accord pour que chaque groupe puisse faire valoir, avant la prochaine réunion du bureau du 27 janvier, ses propositions sur les conditions d'élaboration, le contenu et les objectifs du rapport annuel sur l'état de la France en 2015.

Certains ont déjà précisé qu'ils souhaitaient que ce rapport puisse être voté avant les débats budgétaires devant le Parlement.

Relations institutionnelles

M. le Président. Concernant les relations institutionnelles et constatant que l'appel d'offres a été infructueux, nous avons très clairement eu un débat et acté le fait que, autour de Pascal Rouet, Directeur des services consultatifs, il y avait lieu de mener les études d'impact, et de globaliser les demandes qui émanaient des uns et des autres, notamment des groupes et des formations de travail, pour essayer de promouvoir le mieux possible nos avis. Il nous appartiendra bien évidemment d'adapter ensuite les moyens pour atteindre cet objectif.

Calendrier prévisionnel des assemblées plénières

M. le Président. Le bureau a approuvé le calendrier prévisionnel des séances plénières avec, notamment, les points suivants.

- le 28 janvier, une séance consacrée à un débat sur : « *Comment choisir les indicateurs de progrès durable afin de faciliter leur appropriation par les citoyens* ».

Nous avons déjà eu quelques débats importants – par exemple, sur les violences faites aux femmes – et, là, nous allons avoir un débat stratégiquement majeur pour le Conseil économique, social et environnemental.

Au moment où chacun s'interroge sur la pertinence du PIB, un sujet émerge, dans lequel notre assemblée, plus qu'une autre, à vocation à peser pour pouvoir mettre en place des batteries d'indicateurs permettant de prendre de vraies décisions politiques avec le soutien du CNIS et la collaboration de France Stratégie.

Ce débat du 28 janvier sera organisé autour de 2 tables rondes avec de très nombreux spécialistes. Je vous invite vraiment à vous mobiliser les uns et les autres pour participer à ce débat. Il s'agit de nourrir votre réflexion, ce qui sera durablement remarquable pour le Conseil économique, social et environnemental puisque nous avons même, à un certain moment, proposé que les rapports annuels sur l'état de la France puissent tenir compte de cette batterie d'indicateurs pour analyser les tendances d'évolution de notre société.

- Un second débat - sur Mayotte - aura lieu le mardi 10 février, à l'issue de l'examen du projet d'avis sur *La microfinance dans les Outre-mer*. Après l'introduction du président du Conseil économique, social et environnemental, et une brève présentation par le Président de la délégation à l'Outre-mer, viendra le temps du débat avec les conseillers dont ceux qui, suite à leur visite sur Mayotte, pourront nous apporter leur témoignage. Ce débat sera clôturé par la ministre des Outre-mer, et nous permettra de prendre pleinement conscience des préoccupations et défis lourds qui sont relayés par nos collègues mahorais.
- Les 28 et 29 avril, suite à une lettre Mme Ducroux, présidente de la section de l'environnement, et de M. Veyrier, président de la section des affaires européennes et internationales, nous avons acté l'organisation qu'ils nous ont proposé : présentation des deux avis, le mardi 28, puis, discussion générale, examen des amendements et votes, le mercredi 29.

La présentation des enjeux sera réalisée par un expert qui pourrait être M. Jouzel, mais également le secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale, qui est un Français.

Nous allons sollicités la présence du ministre des affaires étrangères et du développement international et de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

L'ENVIRONNEMENT EN FRANCE
INTERVENTION DE M. SYLVAIN MOREAU
CHEF DU SERVICE DE L'OBSERVATION ET STATISTIQUES (SOES)
AU COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE
(CGDD), MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DE L'ÉNERGIE ¹

M. le président. Mes chers collègues, nous allons maintenant entendre la présentation du rapport sur *L'environnement en France*, par Sylvain Moreau, Chef du service de l'Observation et statistiques (SOeS) au Commissariat général au développement durable (CGDD), ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie, rapport qui paraît tous les quatre ans. Monsieur Moreau, c'est extrêmement important - dans cette année où la conscience internationale doit porter sur les enjeux environnementaux - que nous puissions vous entendre.

La parole est à Sylvain Moreau.

M. Moreau. Bonjour. Merci de nous recevoir pour vous présenter le rapport sur *L'état de l'environnement en France*. Je suis le chef du Service Statistiques Ministérielles du Ministère de l'écologie. C'est donc un peu l'INSEE de l'écologie, qui est donc reconnu par la Commission comme autorité statistique nationale, sachant que tous les agents du Ministère sont des

¹ Seul le prononcé fait foi.

statisticiens publics, et donc soumis aux mêmes droits et devoirs que les agents de l'INSEE. Nous sommes notamment soumis au code de bonnes pratiques instituées par Eurostat.

Si je suis là, c'est pour vous présenter la dernière version du rapport sur *L'état de l'environnement* que nous avons publié à la fin de l'an dernier et qui a été présenté par la ministre le 5 décembre.

Depuis qu'elle a ratifié la convention d'Aarhus, qui donne la possibilité à tout citoyen d'avoir accès à toute information environnementale, la France est tenue d'informer régulièrement, tous les quatre ans, les citoyens sur l'état de l'environnement. Or, en s'inscrivant dès 1994 dans les conclusions du Sommet de la Terre de Rio de 1992, la France avait anticipé cette obligation internationale. En effet, depuis cette date, le service statistiques du ministère en charge de l'Environnement produit tous les quatre ans un rapport sur l'état de l'environnement. Jusqu'en 2007 c'était l'Institut français de l'environnement, et à partir de 2010 le SOeS. L'année 2014 marque les vingt ans de cet exercice. C'est donc le sixième rapport de ce type (*Cf. diaporama publié en annexe au présent compte rendu*).

Cet exercice s'inscrit dans un exercice européen beaucoup plus large. Chaque pays de l'Union répond à cette obligation, de manière différente selon les pays. Certains mettent de l'information en continu ; d'autres, comme nous, élaborent un rapport spécifique. Il faut savoir que, par ailleurs, l'Agence européenne de l'environnement produit, de façon identique à nous, un rapport sur l'état de l'environnement au niveau européen tous les quatre ans et que, début février, sortira le rapport 2015, qui devrait faire l'objet d'une présentation en France, au Muséum, probablement en mai.

Alors que, durant les années 90, un des principaux enjeux portait sur la transparence de l'information, l'acquisition de connaissances et la diffusion des données, aujourd'hui, la question ne se pose plus en ces termes. Les premiers rapports sur l'état de l'environnement étaient de véritables encyclopédies, avec énormément d'annexes et des tableaux de chiffres. Maintenant, chaque quotidien ou hebdomadaire national dispose de sa page ou de sa rubrique « environnement ». De nombreux sites - notamment tous les sites des établissements publics dépendant du Ministère - diffusent une information de qualité à un large public sur pratiquement tous les domaines de l'environnement, sans parler du CGDD et ou du SOeS.

La situation par rapport à celle de 1995 est donc fondamentalement différente. Chacun est confronté à un foisonnement de l'information qui rend difficile aux non professionnels l'appréhension des problématiques. Un des rôles du service statistiques - et donc du rapport sur l'état de l'environnement - est d'aider toute personne qui s'intéresse à ces questions à comprendre les enjeux, sans en être spécialiste. Le rapport 2010 avait déjà anticipé car il était différent des rapports précédents ; il y avait un chapitre par état (eau, air, sol etc.). Là, nous avons essayé d'aller plus loin. Notre objectif était de répondre à ce besoin accru de lisibilité face à la complexité et à l'abondance de l'information environnementale, et d'identifier les questions auxquelles il fallait tenter de répondre.

Les questions fondamentales sont les suivantes :

- nos modes de vie, et donc les modes de consommation et de production qui en découlent, sont-ils compatibles avec une préservation de l'environnement et des ressources naturelles ?
- peut-on considérer qu'ils permettent et assurent le bien-être et l'avenir de l'humanité ?
- peut-on considérer que leurs évolutions n'obèrent pas l'avenir ?

Ces questions se déclinent en une liste de questions plus détaillées, l'objectif étant de permettre à tout un chacun - qui n'a pas forcément la possibilité de s'y retrouver dans le flot d'informations mises à sa disposition - d'identifier les enjeux et les questions qui se posent dans le domaine de l'environnement.

Ce rapport a été élaboré par le SOeS, mais nous avons fait appel à des spécialistes de ces problématiques, à des chercheurs, à des scientifiques. Ce rapport est le résultat du travail d'environ cent cinquante personnes, dont la moitié externes au ministère. Nous avons exploité de nombreuses sources - d'ailleurs majoritairement non statistiques, ce qui est souvent le cas pour les problématiques environnementales - et essayé de mobiliser la quasi-totalité des sources existantes.

Ce rapport se décline en un certain nombre de produits :

- le rapport lui-même, de près de quatre cents pages, dont un certain nombre d'exemplaires ont été envoyés à la section de l'environnement de votre assemblée ;
- une synthèse grand public, que nous venons de vous diffuser ;
- un portail Web permettant d'avoir accès à des analyses plus détaillées, *via* notamment le fichier PDF du rapport mais aussi - ce rapport devant vivre pendant quatre ans - d'avoir accès à la mise à jour des données.

Que dit ce rapport ?

Les questions sont multiples. Dans un rapport qui fait trois cent quatre-vingts pages, il y a beaucoup de réponses qui peuvent être plus ou moins nuancées suivant les différentes problématiques.

Aux questions que j'ai listées tout à l'heure, on peut dire que la réponse est la suivante. Nos modes de vie, nos modes de consommation ne permettent pas, actuellement, une préservation des ressources naturelles. Toutefois, depuis vingt ans, on constate une évolution importante dans la gouvernance des questions environnementales, dans les modes de vie et de production, qui peut faire penser que nous sommes à un tournant, donc à un moment où la société pourrait basculer vers un développement économique plus respectueux de l'environnement, permettant d'assurer le développement des générations futures.

En effet, il y a beaucoup de signaux positifs.

D'abord, une conscience accrue auprès de chacun de nous des questions environnementales. J'ai parlé des informations que l'on trouve dans la presse, mais ce phénomène est confirmé par les enquêtes que nous menons au sein du SOeS et qui mettent en évidence, auprès des ménages et des particuliers, une plus grande conscience des problématiques environnementales et de l'appréhension des risques.

On constate également, un développement d'activités économiques, de processus de production plus respectueux de l'environnement, notamment une croissance des investissements permettant des économies d'énergie ; une croissance d'investissements permettant la mise en place de processus de production moins consommateurs ; ainsi qu'une croissance importante des emplois verts, c'est-à-dire des métiers qui contribuent d'une manière ou d'une autre à la protection de l'environnement.

On constate aussi une évolution importante des dispositifs en matière de mobilité durable qui se mettent en place : les nombreux éco-quartiers qui se construisent, un développement important des ENR qui a évolué - notamment tout ce qui est photovoltaïque qui a évolué assez considérablement - et un développement important du nombre d'Agenda 21.

Les modes de consommation évoluent, mais sur certains aspects il est difficile d'évaluer l'impact de ces évolutions. Le covoiturage demande à être expertisé de même que le tri des déchets, la mise en place de vélos et de voitures en libre-service. Une moindre consommation d'eau potable est aussi constatée. Un certain nombre de facteurs laissent penser que les choses commencent à bouger.

Néanmoins, ce n'est qu'un frémissement et le bilan reste contrasté. La transition n'en est qu'à ses débuts. Les emplois verts représentent 2 % des emplois. Nos modes de vie ne permettent pas encore de diminuer les pressions sur les ressources. Par exemple, les économies en termes de chauffage sont contrebalancées par une augmentation des consommations énergétiques due à l'utilisation des équipements multimédias. La diminution des effets de gaz à effet de serre est contrebalancée par une augmentation de l'empreinte carbone, à savoir les émissions de gaz à effet de serre issues de la consommation finale des ménages. Le calcul de la production des produits importés et exportés montre que les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire national sont plus liées à une délocalisation de la production qu'à un comportement vertueux. Il y a une hausse de 10 % en l'espace de dix ans.

On peut avoir le même discours sur l'aspect matière et la pression sur l'espace. Actuellement, la superficie d'un département français est artificialisée en France sur six ans avec une pression sur la ressource agricole importante. Les surfaces artificialisées continuent à augmenter.

Malgré les frémissements dont j'ai parlé, la situation de l'environnement demeure préoccupante pour l'eau, l'air et la biodiversité. Les investissements accomplis au niveau du traitement de l'eau ont porté leurs fruits, car il y a moins de rejets de matière organique, mais la situation reste préoccupante pour les eaux de surface et souterraines, du fait des nitrates et pesticides.

Près de neuf cents captages ont dû être abandonnés du fait d'une consommation trop importante qui ne permet plus le traitement de l'eau. Il faut passer par des captages plus profonds, sur de nappes plus anciennes qui se réalimentent plus lentement. On peut penser que l'on puise sur le stock d'eau et que l'on boit l'eau du Moyen Age. Les dernières mesures ont confirmé la présence de nombreux polluants.

Pour les eaux marines, la situation reste préoccupante avec des polluants et des pressions liées au changement climatique.

Concernant l'air, l'émission de polluants dans l'air diminue globalement. Certains seuils sont dépassés avec des impacts sur la santé que l'on commence à identifier.

Quant à la biodiversité, son état global ne s'améliore pas. On constate de nombreux effets positifs suite à la protection d'espèces emblématiques, mais de nombreuses espèces sont en déclin. Une des causes principales est l'artificialisation, les pratiques agricoles et l'effet du changement climatique. La situation reste donc assez préoccupante.

Le rapport traite aussi de l'aspect risque car le ministère auquel j'appartiens s'occupe des risques naturels et industriels et de l'aspect évolution de la connaissance environnementale. C'est une nouveauté.

La première question liée aux risques est : le niveau de risques auxquels sont soumis les territoires et les habitants a-t-il cru ? Comment y répondons-nous ? Avec une analyse des risques naturels, industriels, en présentant différentes mesures mises en œuvre pour diminuer les conséquences de ces risques.

Pour les risques des territoires naturels, le nombre d'inondations ou d'événements naturels très graves mobilisant des moyens financiers importants pour réparer les dommages a beaucoup augmenté. C'est lié à une plus grande exposition des populations à ce type de risques. Notre pays est soumis aux conséquences du changement climatique avec la montée des eaux sur le littoral, une augmentation des feux de forêt ; mais on constate une plus grande prise de conscience des risques par les pouvoirs politiques et territoriaux avec des mesures à mettre en place pour gérer ces risques.

Le rapport traite aussi des conséquences sur la santé. Les travaux de recherche ont mis en évidence des faisceaux d'indices entre l'exposition aux polluants et des maladies comme les cancers, la maladie de Parkinson, les problèmes de fertilité masculine et l'anomalie de développement fœtale. Il est difficile d'évaluer l'ampleur de ces phénomènes. Des actions de recherche ont été mises en œuvre pour appréhender - pour un certain nombre de polluants - les impacts sur la santé humaine.

La dernière Conférence environnementale a établi une feuille de route du point de vue de la connaissance pour avancer sur ces aspects.

Enfin, le rapport consacre toute une partie à l'information environnementale. Ce secteur a beaucoup cru ces dernières années avec une mise à disposition d'un flot d'informations, en profitant des nouveaux canaux et des positions législatives.

Par exemple, il y a le poids croissant d'Internet dans la diffusion de l'information, l'ouverture des données environnementales publiques, l'élargissement de l'affichage environnemental et le renforcement de l'éducation à l'environnement et au développement durable pour laquelle des actions ont été menées ces dernières années.

Des travaux exploratoires, en termes économiques et statistiques, ont commencé à se développer. J'ai parlé de l'empreinte carbone qui permet d'avoir une mesure de la pression de l'activité de l'homme sur l'environnement, mais l'on développe le même travail sur l'empreinte matière, l'empreinte eau pour illustrer les pressions exercées sur l'environnement.

On a aussi beaucoup travaillé sur la territorialisation des inégalités environnementales pour aider à la prise de décision. Nous avons beaucoup travaillé sur les questions de précarité énergétique pour permettre une meilleure identification des populations soumises à la précarité énergétique en termes de chauffage, de logement ou de transports.

Sur la recherche en santé-environnement, des programmes de recherche se sont mis en œuvre pour mieux comprendre les mécanismes en jeu et aider à prendre les décisions qui s'imposent et, à terme, à mieux qualifier l'information synthétique pour avoir une meilleure idée de l'impact de l'environnement et des polluants sur la santé.

Enfin, un certain nombre d'autres outils sont mis en œuvre et sont souvent l'objet d'études particulières présentées à la Commission des comptes de l'environnement. Par exemple, l'évaluation monétaire des biens et services écosystémiques. Effectivement, toute une méthodologie a été mise en œuvre permettant d'essayer de valoriser les services écosystémiques ou les coûts issus de la pollution, notamment la pollution de l'air. Comment intégrer dans les prix via des taxes les pressions sur l'environnement, l'émission de substances polluantes ? Un certain nombre de taxes ont été mises en œuvre avec plus ou moins de succès. Tout un travail a été mené.

On a beaucoup parlé (et j'en parlais précédemment) de tout ce qui est indicateurs complémentaires au PIB. Le PIB a été l'indicateur roi pendant des années. Le PIB mesure une valeur ajoutée. En revanche, pour tout ce qui est stock (patrimoine naturel, etc.), des travaux devraient permettre d'évaluer le coût et le gain que peut apporter tout ce qui est activité liée à l'environnement.

Ce rapport est disponible sur le site du ministère. Il a été envoyé largement. Je suis prêt à répondre à vos éventuelles questions.

M. le Président. Merci Monsieur Moreau.

(Applaudissements)

La parole est à M. Genty.

M. Genty. Merci beaucoup, Monsieur Moreau, pour cette présentation et la synthèse qui présente nombre d'informations intéressantes.

Cependant, pour sortir des bilans encore contrastés et mettre des guillemets à mes propos ou à des formules (l'Agenda 21 est préoccupant mais cela pourrait être pire), ne pensez-vous pas que l'on aurait tout intérêt à avoir des informations ou des indicateurs d'efficience.

Plus clairement, sur des politiques environnementales au plan national ou même dans les territoires, quels résultats obtient-on et en mobilisant quels moyens ?

On verrait, parfois, qu'il existe des liens entre les deux. Ce serait source d'enseignements. Si l'on regarde uniquement la dégradation de la situation, il y a un côté de un peu désespérant.

M. Moreau. Je vais essayer de ne pas vous désespérer et je ne vais pas « *botter en touche* ». Notre bilan a été réalisé à plat. Il ne s'agit pas d'une étude d'évaluation des politiques publiques qui, normalement, a lieu par ailleurs et est présentée à la commission des comptes de l'environnement. Pour l'instant, cet exercice est fait sur certaines politiques très précises. Il s'agit quand même de travaux souvent assez complexes ; j'ai parlé de l'évaluation de tout ce qui est système écosystémique. Il y a toute une discussion sur des hypothèses de valorisation qui peuvent être assez longues

D'une manière globale, cela semble difficile. Ces choses sont faites au niveau de certaines politiques ; des politiques d'évaluation plus que des politiques d'efficience.

En fait, on se demande quels auraient été les résultats si on n'avait pas mené cette politique. On ne fait pas une politique d'efficience. On ne compare pas les moyens mis. Cela n'est pas fait, cela pourrait l'être mais ce n'était l'objectif du travail réalisé ici.

On pourrait bien entendu imaginer, dans le cadre de la Commission des comptes, que l'un de ses membres fasse ce type de demande sur un sujet précis ; de manière globale, la tâche serait peu envisageable.

M. le Président. Merci Monsieur Moreau. Je voudrais remercier votre administration pour la richesse de ce document complet, très riche.

En parallèle, vous indiquez vos besoins d'indicateurs particuliers. Dans quinze jours, le 28 janvier, nous aurons un débat pour définir le type d'indicateurs dont nous devrions nous doter. Nous serions donc ravis d'avoir vos contributions.

Sur le poids croissant d'internet, nous allons rentrer dans le vif du sujet car - ce sera le second point à l'ordre du jour de notre assemblée - nous allons examiner un projet d'avis portant sur ce sujet.

Nous sommes également très intéressés par la problématique de l'éveil des citoyens pour participer à un débat.

Je rebondis sur la question portée par M. Genty. À un moment donné, il nous faudra aller sur des indicateurs de valorisation des actifs de territoire.

Il me semble qu'une donnée ne figure pas dans les comptabilités publiques, celle de « *valeur patrimoniale* », de l'actif. Nous devrions réfléchir sur ces sujets pour faire en sorte que les élus locaux et même tous les élus soient attentifs non pas seulement à des équilibres budgétaires mais à des valorisations d'actifs dans lesquels les enjeux environnementaux sont directement concernés.

Je vous remercie de votre concision. Vous êtes certainement un peu frustré ; il y a tellement de choses dans votre document. J'invite les uns et les autres à consulter ce document, d'autant qu'il ne paraît que tous les quatre ans.

LES DONNÉES NUMÉRIQUES : UN ENJEU D'ÉDUCATION ET DE CITOYENNETÉ

M. le Président. Mes chers collègues, nous allons maintenant examiner le projet d'avis intitulé *Les données numériques : un enjeu d'éducation et de citoyenneté*, présenté par Éric Pérès, rapporteur au nom de la section de l'éducation, de la culture et de la communication, présidée par Philippe Da Costa.

Monsieur le Président Da Costa, je voudrais vous remercier pour avoir su, dès le début de la mandature, engager votre section sur les enjeux d'utilité publique tant sur les ruptures d'égalités par rapport à l'éducation que sur les enjeux du numérique. Vous aviez raison d'anticiper cela car, aujourd'hui, ce projet d'avis est au cœur de l'actualité.

Ce midi, lors d'un déjeuner que nous avons organisé avec vous-même et le rapporteur, Éric Pérès, nous avons pris conscience de l'ampleur des défis politiques lourds, de la nécessité de trouver les justes équilibres entre la protection de la liberté individuelle et de l'importance de l'explosion de la technologie. Je voudrais vous remercier pour la richesse de ce projet d'avis.

PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS

M. le Président. La parole est à M. Pérès.

M. Pérès, rapporteur. Merci Monsieur le président. Merci chers collègues, Mesdames, Messieurs. Je vous indique tout d'abord le plaisir qui fut le mien - ainsi que de tous les membres de la section de l'éducation, de la culture et de la communication - pour avoir travaillé - je le dis très sincèrement - avec autant d'envie et de partage. Nous avons eu des auditions de qualité sur des sujets au cœur de notre société.

Merci bien sûr à notre président et à toutes les personnes qui, au sein de cette maison, m'ont apporté leur concours. J'adresse un remerciement particulier à Cécile pour son aide, notamment pour le diaporama actuellement diffusé (*Cf. diaporama publié en annexe au présent compte rendu*).

J'en viens directement à ce projet d'avis, et je vais m'efforcer d'être bref puisqu'il y a une contrainte de temps. Je vais m'efforcer d'aller à l'essentiel pour mettre en avant les lignes de force sur la question de l'enjeu du numérique et les lignes de tension que cette question suscite dans notre société car cette question nous concerne tous dans la vie quotidienne. On le voit aujourd'hui avec le nombre de smartphones au Conseil économique, social et environnemental, en plénière, le nombre de tablettes... Nous produisons et échangeons énormément de données.

C'est donc un élément important de notre vie, qui vient à la fois bouleverser les modes de production, les modes de consommation et les modes de partage. C'est donc une véritable révolution même si elle est, en grande partie, accomplie. J'y reviendrai.

Deuxième élément, au cœur de cette révolution, de cette transition numérique, il y a un élément-clé, ce que d'aucuns appellent la « multitude » mais aussi les « données ». Ce sont tous ces éléments qui ne sont pas nés avec le numérique mais qui, avec le numérique, prennent une place prépondérante dans la mesure où on peut les stocker, les produire à très faible coût. Le coût même de reproduction des données - coût marginal économique - tend pratiquement vers zéro. Cela pose une question essentielle en termes de souveraineté individuelle et économique : qui produit ces données, comment les produit-on, qui les gère, comment les exploite-t-on, pour quelle finalité ?

Comment les exploiter et pour quelles finalités ? Ces questions se posent aux individus, aux entreprises (pour lesquelles c'est au cœur du modèle économique), aux administrations et aux États. D'une certaine manière, elles se posent par rapport à un enjeu crucial : le rapport de force avec les autres opérateurs et les grands acteurs du numérique qui occupent aujourd'hui une place que nous leur avons laissée. Je parle des GAFAs (Google, Apple, Facebook, Amazon) et de bien d'autres encore.

La question du numérique est au cœur des enjeux de la société civile. On a évoqué cette tragédie, cet acte barbare, au cœur de l'actualité. À la fin, les débats se posent sur la question des réseaux sociaux. Que peut-on faire à travers les réseaux sociaux ? On peut faire des choses magnifiques, comme cet élan de résistance « *Je suis Charlie* » et les millions de *tweets* qui l'ont accompagné, mais on peut s'en servir à des fins beaucoup moins louables. C'est toute l'ambivalence de cette technologie. La question des données se trouve donc au cœur de ce modèle.

La première grande question est la masse considérable de données (des milliards), communément appelée le *big data*. D'ici 2020, on considère que l'on multipliera la somme de ces données. Jusqu'en 2003, on a produit plus de 5.000 milliards d'octets. En 2013, en dix minutes, on produit autant que ce que l'on produisait au démarrage du numérique. Et le nombre d'octets ne cessera d'augmenter.

Ces données sont considérables et variées. Le *big data* est une somme de données qui n'est pas structurée. Il y a donc un enjeu autour du volume des données, de leur variété et de la vitesse avec laquelle elles sont produites. Avec les lois Moore, la capacité de calcul double tous les six mois, et l'on produit encore plus de données. Sans compter que les acteurs que nous sommes produisent ; les États produisent ; les administrations également, notamment dans le cadre de l'ouverture des données publiques. Sans oublier cette seconde couche du *big data* que représentent les objets connectés (plus de 50 milliards en 2020).

Ces données massives sont stockées dans les fameux *Data Center*. Cela soulève une question fondamentale : le coût énergétique de la production de ces données. Certes, c'est un coût marginal au plan économique, mais en termes d'externalités économiques et négatives, il y a effectivement des coûts. On estime aujourd'hui que la consommation de l'ensemble des *Data Center* représente 2 % de la consommation électrique mondiale.

J'en viens maintenant au *big data*. Que faire de ces données ? C'est le principe même des finalités, qui sont considérables. J'irai très brièvement sur les opportunités qui s'ouvrent avec le monde des données numériques.

Dans le domaine de la santé, une fois la masse des données agrégée avec des algorithmes et des calculateurs, l'on peut prédire la venue éventuelle d'une pathologie. Avec le traitement des données recueillies auprès des patients et des médecins, il est possible d'anticiper sur des protocoles de guérison, une maladie ou ses complications. La maladie de Parkinson touche plus de 6 millions de personnes dans le monde. En Angleterre ou aux États-Unis, il existe des logiciels qui, sur des masses de données importantes, peuvent anticiper la venue éventuelle des signes de la maladie, et donc, intervenir très en amont pour anticiper un protocole de guérison, en tout cas un traitement.

Les données sont également considérables au sujet de la modélisation numérique dans les interventions chirurgicales (les fameux gants chirurgicaux), dans la relation directe entre patients et médecins, dans les politiques de prévention de santé publique, etc.

Un autre domaine d'application est la *Smart City* (la ville intelligente). Il s'agit de rentrer les données, puis de les traiter dans le cadre de la ville intelligente. Prenons l'exemple des fameux compteurs : en agaçant avec des algorithmes et en partageant ces données, il est possible d'anticiper les besoins de consommation ou les besoins en termes de service public dans certaines collectivités. La mise en relation de ces données va permettre de faire des choix en termes de service public, en termes d'applications, etc.

Ce qui vaut dans la ville vaut également dans le cadre de la mobilité connectée, notamment des véhicules. Demain, nous ne conduirons plus nos véhicules. Les voitures de demain embarqueront énormément de capteurs qui produiront des données informatiques. L'Airbus A380 dispose d'un ensemble de connectiques incroyable. Il se pilote avec un *joystick* et un ensemble de programmes numériques permettant d'anticiper. Des capteurs, placés à l'intérieur des véhicules ou des avions, pourront mesurer l'usure de certaines pièces et permettre d'anticiper leur changement.

Dans le domaine de l'éducation, le monde numérique implique un rapport au savoir complètement différent. Lorsque j'étais à l'université et que je devais demander soit un mémoire, soit une thèse, il me fallait presque une semaine en remplissant un papier. Il fallait ensuite les envoyer, puis attendre de recevoir le document... Aujourd'hui, vous accédez à l'ensemble des documentations et des ressources informatiques où que vous soyez sur la planète. C'est donc quelque chose de magnifique qui bouleverse la manière d'accéder à l'information et la manière d'apprendre. Cela aura donc un impact dans le secteur de l'éducation. C'est donc un champ d'opportunités considérable.

Dans ce projet d'avis, nous n'avons pas souhaité faire le pari de la pensée magique - « *le numérique va tout régler* » - car il y aura des enjeux importants. Il faut être clair : cela détruira énormément d'emplois ; si l'on n'y prend pas garde, beaucoup d'emplois disparaîtront. Dans ces conditions, comment assurer cette transition numérique ? Aujourd'hui, on assiste à la disparition des caissières chez Carrefour, remplacées par des scanners ou de petites douchettes. Quelle société voulons-nous ? Certaines applications concourent-elles véritablement à l'intérêt général ? Au contraire, faut-il poser des limites ?

Nous ne souhaitons pas du tout dire que le monde numérique n'est qu'un gisement de risques. Cependant, certains risques sont importants. J'ai évoqué la question de la santé. Même si je ne suis pas en train de pointer du doigt les assureurs, posez-vous la question de l'assureur qui doit se couvrir contre un risque, lorsqu'il va proposer une assurance à une personne. Si, avec la somme des données médicales dans laquelle on peut puiser - notamment celles que nous laissons un peu partout sur les réseaux sociaux, éventuellement des fichiers de santé qui sont bien souvent très intéressants pour certains acteurs économiques, notamment dans le monde de la santé - que se passerait-il si vous demandiez un prêt à votre banquier ou à votre assureur, et que celui-ci, avec la somme des données (si aucune protection n'était mise en place), pouvait savoir que, dans dix ou quinze ans, la probabilité que vous contractiez telle ou telle pathologie serait de 90 % ? Sa réaction serait peut-être d'y regarder à deux fois avant de vous proposer une assurance bon marché.

C'est le risque d'une sélection avec ceux qui pourront passer à travers les mailles du filet ou éventuellement se servir de ces données pour passer d'une société où la gestion des risques est mutualisée (dans le cadre de la solidarité) à une société où nous passerions à la gestion des comportements à risque.

Ce qui vaut dans le cas de santé vaut également dans le cadre de l'automobile où demain les assureurs vous proposeront des assurances en regardant comment vous conduisez avec tous les capteurs que vous aurez embarqués sur votre smartphone ou dans votre voiture. Cela pourra éventuellement participer à un comportement vertueux, mais cela peut permettre aussi à l'assureur de savoir à quel moment il va vous proposer une assurance bon marché si, éventuellement, vous ne conduisez que de 10 heures à 16 heures et que les risques sont plus importants d'accidents à partir de la nuit.

On voit aujourd'hui les risques posés par l'accès à certains services dans le cadre de ce que je viens d'expliquer.

Une fois que l'on a dit cela, il ne faut pas oublier un autre risque, dont nous avons tous entendu parler après les révélations d'Edward Snowden : c'est que le fait de pouvoir échanger des données ne vous protège pas des systèmes de surveillance qui peuvent être mis en place dans un cadre démocratique reconnu, dans le cadre des fichiers de renseignements. Des fichiers d'agences américaines peuvent mettre en place des systèmes de captures de données pour alimenter leurs services de renseignements. Cela a été notamment le cas en Europe avec les écoutes téléphoniques ou d'autres systèmes d'hyper surveillance qui reposent sur la constitution de fichiers.

Je n'aborderai pas ici la question, puisqu'elle fait débat, du PNR à la française ou du PNR européen, mais on voit bien que sur cette tentation de vouloir lutter contre une société avec des risques, nous pourrions prendre des mesures pouvant remettre en cause nos libertés fondamentales.

Il y a des réponses à apporter qui se situent à la fois sur le plan juridique, éthique, technique, mais c'est surtout une question d'éducation au numérique.

Aborder la question de l'éducation au numérique, ce n'est pas résumer cette dimension aux seuls acteurs de l'Éducation nationale. Il ne s'agit pas de dire que c'est à l'école que nous allons apprendre forcément tous les éléments qui nous permettront de faire face à cette révolution numérique. Néanmoins, il faut permettre à chaque citoyen de pouvoir se doter des ressources nécessaires pour rompre la symétrie d'informations qui existe entre ces acteurs du numérique, qui savent beaucoup de choses sur nous et dont on ne sait pas beaucoup sur eux : que font-ils de nos données ? Comment les traitent-ils ? Pour quel type de finalité ?

Il y a là un enjeu majeur en termes d'éducation numérique.

Nous avons regroupé les premières préconisations en trois champs et acteurs.

Le premier des champs est l'éducation avec des acteurs au niveau de la famille, les parents, l'éducation le plus en amont possible, la question de l'Éducation nationale. C'est le rôle de l'éducation du numérique au sein même de l'éducation, dès la maternelle. Il ne s'agit pas non plus de donner des smartphones ou d'apprendre l'algorithme dès la maternelle, mais jusqu'à l'enseignement supérieur. On voit bien que dans notre système éducatif, la question de l'intégration, de l'enjeu de la sécurité des données et de leur protection n'a pas été abordée comme il le fallait.

Il y a d'autres acteurs à côté de l'Éducation nationale, ce sont les associations, les *Fab lab* ; là aussi de prochains rapports seront produits. D'importants acteurs sur le territoire permettent de produire des projets, des formations - d'éducation notamment - sur ces enjeux qui permettent de se réapproprier des éléments de production, de service avec les imprimantes 3D et intégrer ce volet citoyen en termes de protection des données.

Sur l'éducation, il faut le faire le plus en amont possible. Il s'agit bien sûr d'aider les parents. On n'a pas de recette magique mais la première des réponses est de tisser une relation de confiance avec les enfants, notamment quand ils sont mineurs, quand ils utilisent les réseaux sociaux.

Il n'y a rien de pire aujourd'hui que de laisser un enfant assez libre, sur les réseaux sociaux et qui considère que comme il n'a rien à cacher il peut tout dévoiler.

Le gros problème est qu'il ne sait pas ce qui va se passer quand il va laisser une photo, éventuellement une rédaction ou des éléments personnels le concernant ou une autre personne, voire des appréciations, lorsqu'il va télécharger une application où il pense que tout est gratuit... Mais, malheureusement, c'est lui le produit.

Quand il va rentrer sur la plate-forme, on va lui demander d'ouvrir un compte et on va lui demander d'entrer progressivement des éléments d'informations personnelles. Si c'est le nom et le prénom, ce n'est pas bien grave ; mais, on peut ensuite, avec ces informations, constituer des profils sur les réseaux sociaux. C'est le risque évoqué ici quand Gilles Kepel parlait du recrutement des djihadistes sur les réseaux sociaux en faisant du *phishing* : on va harponner, pêcher des personnes sur des réseaux par rapport à des manières de produire et diffuser de l'information.

L'une des préconisations est de faire en sorte qu'en 2016 nous fassions de l'éducation du numérique une grande cause nationale. Aujourd'hui, il faut sensibiliser les parents, mettre en place des réponses en termes de protection des mineurs, ne serait-ce que pour permettre, d'un point de vue légal, que les informations collectées par des plates-formes puissent être effacées quand il s'agit de mineurs et lorsqu'il y a des risques d'atteinte aux libertés individuelles ou à la dignité d'une personne.

D'autres éléments vont jouer sur l'Éducation nationale. Sur ce point, il y a plusieurs éléments mais l'un d'eux est la formation des enseignants eux-mêmes qui ne sont pas toujours préparés à faire face à cette révolution du numérique, ne serait-ce que dans la manière de pouvoir enseigner, dans l'approche pédagogique et dans la relation qui va se faire entre l'élève et l'enseignant, la communauté éducative. Quelle réponse apporter ? Il ne faut surtout pas laisser les enseignants dans le désarroi en la matière.

D'autres éléments sont importants en termes de déploiement de l'éducation du numérique dans l'enseignement supérieur. Nous n'avons pas voulu reprendre beaucoup d'informations ; beaucoup de rapports sont produits et l'enjeu de ce projet d'avis est de poser le débat. Mais si l'on prend le Brevet informatique et internet (le B2i), aujourd'hui l'utilisation ou la manière de l'évaluer est très aléatoire selon certains établissements scolaires ou professeurs. Il y a là sans doute un outil formidable qu'il faut renforcer et promouvoir pour lequel il faut intégrer cette dimension de la protection des données.

Il faut aussi intégrer cette question de la sécurité des données et du volet de la protection des données dans les programmes scolaires.

Nous avons eu un débat important au sein de notre section sur : faut-il oui ou non définir une matière, une discipline académique pour coder ? Pense-t-on réellement que la réponse est d'apprendre le codage aux élèves le plus tôt possible ? Nous ne le pensons pas.

En revanche il faut participer à l'initiation de cette pensée algorithmique. La question du langage informatique, de la communication sur le système informatique, c'est savoir aussi comment « *se produisent* » les données ? Comment elles sont mises en forme ? Que se passe-t-il derrière cette machine, derrière cette boîte noire ?

Un travail est à produire au niveau transversal sur le plan des enseignements académiques.

Autre élément important : il faut prendre conscience que si l'on veut faire en sorte que la protection des données et la sécurité des données soient intégrées dans l'enseignement, il faut que les évaluations donnent la possibilité de sanctionner - soit à travers une option ou une discipline - et que l'on puisse, soit au brevet ou au bac, évaluer, à un moment donné, cette dimension.

Enfin, il faut aussi intégrer un volet de l'éducation numérique dans les projets d'établissements, d'écoles, ce qui suppose une ingénierie pédagogique. Là également, il faut faire en sorte - dans le cadre du Plan haut débit - que l'ensemble des écoles soit connecté au haut débit, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui. Certes l'appel d'offres de mai 2014 n'a pas encore donné toute sa pleine mesure mais nous souhaitons qu'il y ait également une mesure d'audit et d'évaluation pour éventuellement aller plus loin que les cinq millions d'euros qui y sont affectés.

Au niveau de l'enseignement supérieur, il y a un enjeu considérable et l'un des enjeux prioritaires est quand même, à ce niveau, la formation de nos ingénieurs. Quand on sait que l'on a seulement deux heures, dans les écoles, de préparation sur la question de l'informatique et de la sécurité, c'est bien insuffisant. Or, la question de la sécurité des données et de la protection des données passe également par la formation d'ingénieurs de haute qualité mais aussi dans l'ensemble des autres disciplines. Là aussi il y a le Certificat informatique et internet (C2i), évalué et interprété différemment selon les établissements ou les écoles. Il doit être renforcé en intégrant un volet spécifique à la protection des données.

Je passe sur la question des établissements scolaires et des outils numériques. Quoi qu'il en soit, dans la loi qui arrive sur la question numérique et l'Éducation nationale, ce que nous sommes en train de dire, c'est que si l'on veut aujourd'hui apporter une réponse en matière de protection des données numériques, ce n'est pas en distribuant des tablettes ou des Smartphones à l'école, mais bien en donnant la possibilité à chacun des élèves ou chacun des enseignants de maîtriser l'univers dans lequel il va de plus en plus être amené à évoluer.

J'en viens maintenant à l'aspect directement lié aux administrations et aux entreprises. Il est important de dire ici que la question de la protection des données n'est pas incompatible avec l'innovation, et que faire de la protection des données numériques un enjeu de compétitivité, c'est possible et ce doit être même un argument fort pour nos entreprises en France, mais également en Europe.

Cette conception-là aujourd'hui, nous pouvons la défendre à travers notamment le projet de règlement européen. C'est une des préconisations, en évitant bien évidemment un écueil majeur : la définition du critère d'établissement, qui pourrait conduire, demain, à du *forum shopping* en Europe. C'est-à-dire que l'on va se placer là où les protections sont éventuellement les plus faibles, notamment en matière de sanctions.

Le projet de règlement est un des éléments qui peuvent concevoir et bâtir, au niveau européen, une conception de la protection et du traitement des données, notamment dans nos relations économiques.

Mais on le voit également aujourd'hui avec la question que j'ai évoquée tout à l'heure du PNR : cette conception-là aujourd'hui, c'est aussi la façon, me semble-t-il, auprès des entreprises, de faire en sorte que ce soit un élément de restauration de la confiance dans l'économie numérique.

Autre élément important au sein même de l'entreprise : il est clair que si l'on parle des PME et des TPE, la question des tests de maturité numérique est essentielle. L'élément-clé également est de concevoir autrement la définition du rôle, des fonctions, des directeurs des systèmes informatiques, qui doivent de plus en plus intégrer cette dimension de la protection des données.

Il s'agit également pour nous de faire en sorte que l'on puisse promouvoir la mise en place de correspondants « *informatique et libertés* », que ce soit dans les entreprises ou dans les administrations.

Enfin, comme dans l'entreprise, se pose également la question pour les administrations : mettre en place une formation adaptée pour que, dans nos administrations, notamment dans le cadre de l'*open data*, tous les agents de la fonction publique puissent être à même de mettre en place des dispositifs pour « ouvrir » les données publiques en faisant en sorte que l'*open data* soit irréprochable.

D'autres éléments, je ne l'ai pas évoqué tout à l'heure, notamment dans le cadre de la puissance publique - mais qui relèvent des acteurs sur les territoires -, sont aussi des Espaces publics numériques.

Il faut absolument aujourd'hui revitaliser ces Espaces publics numériques, ce qui fut une bonne idée en 1998 mais qui ont été absolument abandonnés en 2008, faute de financement et qui, aujourd'hui - ils sont 4 500 ou 7 000 - sont la plupart du temps laissés un peu à l'abandon.

Dans le cadre - notamment dans celui de la médiation sur le numérique et des questions posées au niveau de la loi - il faut aujourd'hui revenir sur le label de ces Espaces publics numériques pour en faire de vrais lieux, notamment d'échange et d'éducation population.

Je passe rapidement sur le troisième volet : le volet normatif de la régulation. La loi ne peut pas tout résoudre, nous en parlons bien souvent : si l'on arrive à voter une loi et que l'on attend le décret d'application, la loi a toujours un retard sur la technologie.

Bien sûr qu'il faut des lois et un cadrage sur les libertés fondamentales, mais ce n'est pas suffisant. Un autre élément est important, bien évidemment : celui de la régulation. Mais déjà, un des premiers points, c'est celui, au niveau international, aujourd'hui, consistant à aller vers une plus grande coopération et à aller vers une convention internationale sur le transfert des données ; convention qui n'existe pas à ce jour.

Autre élément : la question du projet de règlement. La préconisation est de soutenir ce projet de règlement, mais, parallèlement, de revoir la loi de 1978 « *Informatique et libertés* » ; non pas parce que celle-ci n'est pas adaptée, mais sans doute parce qu'il faut l'envisager plutôt avec la dimension également des libertés numériques.

Il y a plusieurs éléments d'information, à la fois pour la protection des mineurs et pour le contrôle démocratique des fichiers de souveraineté de renseignements de police. Il ne s'agit pas de dévoiler les systèmes de fichiers, mais de les rendre légitimes par la puissance démocratique, notamment en mettant un contrôle, qui n'existe pas à ce jour ; il s'agit de permettre d'associer la CNIL aux consultations sur les projets de loi, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Autre élément en matière de préconisation, de droits : il s'agit aussi de favoriser la labellisation de certains dispositifs, et l'on peut très bien imaginer - au regard de ce que produit la CNIL en termes de prospective et de réflexion - qu'il puisse y avoir, notamment sur certaines applications utiles tant dans le domaine de l'éducation que dans le domaine des entreprises, des éléments et des applications en matière de protection des données qui soient labellisés.

Autre élément : faire en sorte que, dès la conception d'un produit, on intègre, dans la technologie utilisée, cette dimension du respect des lois, notamment ce que l'on appelle *privacy by design*, intégrer cette notion de protection des données en matière de gestion des données.

L'un des éléments que nous préconisons est dans le domaine des puces RFID : pouvoir exiger le droit au silence des puces. Demain, vous aurez des vêtements ou des outils qui auront des nanotechnologies pour pouvoir éventuellement fichier, gérer ces outils, mais question : comment, à un moment donné, peut-on envisager que ces informations-là, qui m'échappent totalement aujourd'hui, je puisse éventuellement les contrôler ? D'où le droit au silence des puces. La possibilité devra être donnée à l'utilisateur de faire taire les puces et autres dispositifs interrogeables à distance afin qu'ils ne puissent communiquer des informations sans son consentement.

Enfin, autre élément important : celui de la régulation : il est difficile, pour un usager ou quelqu'un qui utilise des applications, de comprendre les conditions générales de vente ou d'utilisation. Il faut déjà, les rendre beaucoup plus accessibles et beaucoup plus claires sur les enjeux et les risques.

Il y a donc des propositions, notamment pour imposer un étiquetage ou, en tout cas, une forme de labellisation sur les risques que nous prendrions si nous étions sur telle ou telle plate-forme ou tel ou tel service ; mais, il est également tout à fait possible d'envisager, dans le cadre de cette approche, de faire en sorte que chacun puisse se réapproprier cette souveraineté dans la gestion de ces données et d'obliger, par la loi ou en tout cas dans le cadre d'une co-régulation, que nous puissions avoir accès à un tableau de bord.

Demain, par exemple, si j'ai un opérateur téléphonique, s'il m'apporte tous les éléments de sécurité et de confiance, je vais plutôt lui confier mes données personnelles ; mais j'aimerais également qu'il me donne accès à un tableau de bord pour savoir ce qu'il fait de ces données numériques, comment il les utilise et avec quels types d'acteurs, et éventuellement, pouvoir récupérer celles-ci et en assurer la portabilité.

Je n'ai pas pu faire une présentation générale de ces préconisations et c'est assez frustrant, car si nous voulons relever ce défi, et il faut le relever ; si nous avons perdu la première bataille des moteurs de recherche, il y a une bataille que nous ne devons pas perdre : celle de la seconde couche du *big data*, les objets connectés. Si nous avançons avec une conception qui est la nôtre au niveau européen, je pense que nous aurions là une mesure adaptée pour relever des défis à la fois économiques, sociaux et environnementaux, et restaurer cette confiance.

Vous l'aurez compris, les réponses sont à la fois techniques, juridiques, culturelles et éthiques.

Voilà, mes Chers collègues, ce que je souhaitais vous faire partager. Merci de votre attention.

M. le Président.- Merci, Monsieur le rapporteur.

(Applaudissements)

DISCUSSION GENERALE

M. le Président. Mes chers collègues, je déclare la discussion générale ouverte. La parole est à Mme Guichet, au nom du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse.

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - Mme Guichet

Mme Guichet. Le projet d'avis met en avant les progrès permis par le numérique et l'immensité des opportunités ouvertes par les nouveaux moyens dont nous disposons désormais, qu'il s'agisse de fonctionnalités techniques ou de l'amélioration de nos connaissances par le traitement des données.

Dans le domaine de la santé, de la maîtrise énergétique, de la gestion des mobilités, ou encore, de l'économie collaborative, les apports du numérique sont indéniables et notre groupe se félicite que le projet d'avis en ait fait une présentation équilibrée.

Ces évolutions s'accompagnent cependant de nouveaux risques et nous imposent de repenser la protection de nos libertés en tenant compte de ces nouveaux paramètres. Si l'*open data* a pu participer à un mouvement de relative transparence de nos institutions, les données collectées, d'une façon générale, peuvent également entrer en confrontation avec la liberté de maîtrise de nos données personnelles et de protection de notre vie privée.

Les données numériques peuvent également être source de détournement quand elles sont récupérées dans le cadre des dérives consommatrices et sécuritaires de notre société.

Dans ce contexte, l'éducation aux usages du numérique apparaît comme un des principaux piliers et le projet d'avis en fait le cœur de ses préconisations. Nos modes de vie de façon générale et notre marché du travail plus particulièrement, sont et seront largement transformés par l'économie de la connaissance. Aussi, la maîtrise du numérique et l'ensemble de ses usages doivent-ils impérativement faire partie du socle commun des citoyens.

Nous soutenons les propositions du projet d'avis relatives au renforcement de l'éducation au numérique au sein de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur, par l'irrigation de l'ensemble des disciplines du parcours scolaire. Au-delà des enjeux d'équipement, le projet d'avis montre bien l'importance de former les enseignants au couple numérique/pédagogie.

Enfin, il nous apparaît important de briser le mythe des « *digital natives* ». La réduction de la fracture numérique, que le projet d'avis appelle de ses vœux, concerne également les jeunes qui, certes, s'ils sont nés avec les outils numériques, n'ont pas pour autant la science infuse. À cet égard, nous souhaitons souligner le rôle des associations et de l'éducation populaire. Des expérimentations sont également en cours au sein des missions locales d'insertion pour améliorer la littératie numérique des jeunes ; ces initiatives doivent être encouragées et favorisées.

En félicitant le rapporteur de son travail, le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse votera en faveur du projet d'avis. Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est Mme Bernard, au nom du groupe de l'agriculture.

Agriculture - Mme Bernard

Mme Bernard. Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Mesdames Messieurs, Chers collègues, le projet d'avis dont nous discutons aujourd'hui est un texte dense, riche de la connaissance très étendue de notre rapporteur sur le sujet. Je tiens à le remercier de nous avoir fait partager les enjeux de citoyenneté et de démocratie liés au traitement des données numériques. Je souhaite également vous féliciter d'avoir su rendre accessibles et compréhensibles des points d'une très grande complexité.

Le monde agricole est très concerné par ces sujets. Les nouvelles technologies sont depuis longtemps présentes dans les exploitations, mais aujourd'hui, le mouvement s'accélère. En effet, les professionnels de l'agriculture sont de plus en plus nombreux à utiliser les technologies connectées et toujours plus adaptées à l'exercice de leur métier. Pour la vie quotidienne d'une exploitation, nous utilisons des outils d'alerte météorologique, des logiciels de gestion des parcelles, des capteurs de vêlage dans les stabulations, des compteurs d'eau intelligents... Pour mieux gérer les productions, nous avons également accès à toutes sortes de données sur l'évolution des différents marchés nationaux et internationaux, au jour le jour, offrant ainsi aux exploitants une meilleure réactivité économique.

Vous l'aurez compris, le monde agricole produit et reçoit un nombre considérable de données numériques, parfois d'importance stratégique. Les grandes firmes qui approvisionnent notre secteur l'ont bien compris. La profession agricole y est sensible et organise des actions pour alerter les agriculteurs. Nous partageons les préoccupations exprimées dans le projet d'avis sur l'indispensable maîtrise des données.

Le groupe de l'agriculture vous soutient dans votre proposition d'engager une éducation au numérique. Cette éducation doit se faire dès le plus jeune âge, mais doit également être diffusée à tous les âges de la vie. Chacun doit pouvoir être maître de ses propres données, chacun doit pouvoir être informé des risques qu'il court lors de ses connexions, tant dans ses usages personnels que professionnels.

Et surtout, il me semble essentiel que chacun comprenne - même de manière simple - la technologie de la production du numérique. L'éducation au numérique ne peut pas se résumer à un code de bonne conduite sur internet. Ce doit être, comme vous le proposez, une matière scientifique enseignée à tous les niveaux ; j'ajouterais y compris dans le cursus de la formation continue.

Le groupe de l'agriculture approuve l'ensemble des préconisations faites dans ce projet d'avis. Je ne peux pas les détailler toutes ici, mais avant de conclure, je souhaiterais souligner le fait que cette évolution numérique n'est pas toujours accessible à tous les habitants du monde rural. Il reste encore beaucoup de « zones blanches » et les opérateurs, du fait d'une rentabilité moindre, ne sont pas toujours très nombreux à investir en zone rurale.

Je vous remercie vivement, Monsieur le rapporteur, d'avoir évoqué la nécessaire attention que méritent les zones rurales, car c'est pour nous un problème essentiel. D'ailleurs, la profession agricole se mobilise sur ces questions. Des partenariats entre les organisations agricoles et les opérateurs téléphoniques devraient favoriser des investissements privés beaucoup trop faibles jusqu'à présent dans nos zones délaissées.

Le groupe de l'agriculture se prononcera en faveur de ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Beall, au nom du groupe environnement et nature.

Environnement et nature - M. Beall.

M. Beall. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers Collègues, la question des données numériques est perçue comme un véritable enjeu économique avec, bien sûr, des implications sociales et environnementales ; mais son impact sur les enjeux de gouvernance de transparence et de citoyenneté pose question.

Le développement du secteur numérique s'est fait sans cadre réglementaire adapté. En s'affranchissant des frontières, il bouleverse et continuera de bouleverser nos habitudes, notre manière d'être en société ; il accélère la mondialisation, il offre de nouvelles opportunités, mais il fragilise aussi les droits de l'individu et est source de nouvelles inégalités.

En préalable, une question de forme. Le format très long de ce projet d'avis risque d'être un frein à sa diffusion dans la société civile. Nous le regrettons, car il aurait fallu se donner les moyens de rendre accessible à tous la richesse de ce travail.

Cependant, notre groupe se retrouve dans la plupart des propositions. Nous retenons particulièrement celles qui vont dans le sens de la sensibilisation de tous aux enjeux positifs et négatifs du numérique, comme développer l'esprit critique du citoyen vis-à-vis de toutes ces innovations, ou encore réduire la fracture numérique d'accès, mais aussi d'usage.

L'exploitation de données numériques pertinentes va devenir incontournable pour tout ce qui a trait au développement durable. Je pense, notamment, à l'évolution de nos modes de consommation et de transport, à la protection de la biodiversité ou à la lutte contre les changements climatiques. Pour autant, les politiques de confidentialité et les réglementations en vigueur ne nous protègent pas suffisamment d'une captation privée de toutes ces données personnelles. Comme le souligne le projet d'avis, beaucoup reste à faire dans ce domaine.

Notre groupe estime que la question de la citoyenneté et des débats de sociétés n'a pas été suffisamment pris en compte d'une manière globale. Aujourd'hui, le développement de l'économie numérique se fait essentiellement au fil des innovations et des opportunités, et non au regard des services rendus à la collectivité. Ainsi, le développement d'applications numériques sans prise en compte des besoins réels des populations et de leur capacité à s'approprier les outils nous semble une erreur. Nous regrettons que la mise en place préalable de débat public de qualité sur l'évolution de notre « vivre ensemble » n'ait pas été retenue. Restaurer la confiance des citoyens et des consommateurs - ce qui est le fil rouge de ce projet d'avis - sera à ce prix.

En remerciant le rapporteur et malgré les réserves émises, nous voterons le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Therry, au nom du groupe de l'UNAF.

UNAF - Mme Therry

Mme Therry. Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, Mesdames et Messieurs, l'informatique a ouvert de gigantesques chantiers et opportunités. Il en ressort l'urgence d'une stratégie en faveur d'une véritable culture numérique et une protection des données efficaces.

Sous l'angle des données personnelles, le projet d'avis présente le sujet de façon positive, que le groupe de l'UNAF veut souligner. Le rôle essentiel de la famille dans ce domaine est justement mis en lumière. C'est la raison pour laquelle les parents comme tous les citoyens ont besoin d'une véritable éducation leur permettant d'accompagner leurs enfants. Toute initiative de plateforme collaborative assortie de tutoriels est une réponse intéressante à ce besoin. Il faut accompagner les familles pour qu'elles comprennent mieux les enjeux du numérique et ne se retrouvent pas démunies face à l'exploitation dommageable de photos ou de données relatives à leurs enfants.

Pour le groupe de l'UNAF, les deux questions restent en suspens.

Concernant la labellisation des meilleurs sites, quels en seront les critères et la méthodologie de mise en place ?

Les interventions en milieu scolaire élémentaire ne sont pas toutes réussies du fait de la procédure préventive et parfois trop défensive des risques de l'internet.

Pour l'UNAF, l'éducation au numérique est essentielle pour les familles. Il faut donc rappeler que l'éducation au et par le numérique vont de pair. De nouvelles pratiques pédagogiques doivent être proposées et nous regrettons que le projet d'avis ne soit pas plus abouti sur ce point.

Le groupe de l'UNAF rappelle que les Espaces publics numériques ou les Espaces socioculturels sont des lieux au service de l'acculturation, la compréhension, la maîtrise, l'innovation et la créativité devant permettre à chacun de trouver sa place dans la société numérique.

Le groupe de l'UNAF soutient les préconisations de redynamisation des politiques publiques sur les territoires car comment avancer cette culture du numérique sans connexion de bonne qualité ni d'infrastructures, notamment dans les territoires ruraux ? La revitalisation du monde rural en dépend. La 4G doit être installée partout comme en Corée du Sud, qui en est à la 5G.

Enfin, le projet de règlement européen sur les données personnelles - dans son approche de la protection des données comme un droit fondamental de chaque individu reconnaissant un droit à l'oubli - doit être défendu par les pouvoirs publics français.

Nous vous remercions monsieur le rapporteur de votre écoute et d'avoir pris en compte nos remarques. Vous l'avez compris, le groupe de l'UNAF votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Amoros, au nom du groupe de l'artisanat.

Artisanat - Mme Amoros

Mme Amoros. Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, le numérique fait désormais partie intégrante de notre quotidien et devrait à l'avenir continuer à transformer nos modes de vie et de comportements.

Cette évolution est porteuse d'opportunités considérables liées notamment à l'essor des appareils connectés en termes d'innovation et d'emplois, de mobilités, d'accès à la connaissance et aux soins, de gestion des consommations énergétiques, etc.

Néanmoins, à côté de ces opportunités émergent toute une série de risques liés à l'explosion de la circulation des données personnelles face auxquels il importe de se prémunir.

Cela appelle une meilleure maîtrise du numérique par les citoyens et les entreprises, ainsi qu'une vigilance accrue sur la diffusion et l'exploitation des données.

Afin que chacun soit partie prenante de notre société connectée, l'enjeu est double : permettre à tous d'une part, d'accéder aux outils et ressources numériques et d'autre part, d'en maîtriser l'usage. Cela exige tout d'abord une politique déterminée en faveur de la couverture internet haut débit de l'ensemble du territoire et des établissements scolaires en particulier.

Cela implique aussi de déployer une éducation au numérique pour apprendre à être critique sur le contenu de l'information et comprendre le fonctionnement de ces technologies en ayant conscience des risques qui y sont liés.

Cette culture du numérique s'impose dès l'école et dans toutes les disciplines. Elle doit se poursuivre dans l'enseignement supérieur et s'étendre à toutes les catégories sociales au niveau des territoires.

Il importe par ailleurs de bâtir une politique publique du numérique visant à la fois le développement de l'innovation et la protection des données collectées et utilisées par les entreprises ou les administrations.

À ce titre, il est essentiel d'encourager l'utilisation numérique par les TPE-PME, tous secteurs d'activités confondus. En effet, ces technologies permettent non seulement d'améliorer leur potentiel de développement économique, mais aussi de sécuriser leur système informatique.

La numérisation de leur activité doit être facilitée par les prêts de la BPI. Cet appui financier s'articulerait avec l'accompagnement proposé par les Chambres consulaires et organisations professionnelles.

Du côté des administrations, le numérique est un atout en termes de simplification pour les usagers et d'efficacité des services.

Que ces organisations soient privées ou publiques, elles doivent mettre en place une politique de sécurité des données dont elles disposent afin d'assurer leur performance et préserver la confiance de leurs salariés, clients ou usagers.

S'agissant de la multitude des données personnelles collectées à partir d'internet ou d'objets connectés, il apparaît essentiel de prévoir des instruments juridiques permettant de renforcer le contrôle lié à leur utilisation, alors qu'elles sont souvent recueillies à l'insu des individus et exploitées à des fins commerciales.

Nous approuvons donc les propositions du projet d'avis visant à développer les bonnes pratiques et la co-régulation avec la CNIL. Plus généralement, nous partageons l'objectif de construire, au niveau français comme européen, un cadre réglementaire conciliant objectifs de protection de la vie privée mais aussi sécurité nationale et d'ordre public dont l'actualité récente est venue nous rappeler toute l'importance.

Nous voterons le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Ibal, au nom du groupe de la CFTC.

CFTC - M. Ibal

M. Ibal. On s'émerveillait encore hier de voir les plus jeunes manifester une grande dextérité et habileté dans le maniement du numérique. Mais la « *petite poussette* » de Michel Serres est depuis devenue un objet d'inquiétude. C'est le propos de cet excellent projet d'avis qui, fort heureusement, sait aussi discerner les aspects positifs du progrès du numérique.

La CFTC considère que l'usage du Web et des réseaux sociaux nécessite l'urgence d'une éducation scolaire insistante. On s'exprime sur Facebook, mais aussi on s'y expose jusqu'à la dépossession de son identité car ce que j'écris sur le mur des autres ne s'efface pas à ma discrétion. De plus, le réseau d'amis est quasi infini et je ne sais jusqu'où peut aller mon message.

Le Web 2.0 met nos jeunes en relations interactives aussi bien avec le « *Je suis Charlie* » qu'avec les réseaux manipulateurs de tous les extrémistes.

Le projet d'avis insiste davantage sur la dépossession à mon insu de mes données récupérées par les GAFAs (Google, Apple, Facebook, Amazon) et remixées dans des logiciels propres au *big data* pour, soi-disant, les mettre à notre service, connaître nos besoins pour les satisfaire mais en fait surtout pour le marketing de divers marchés. La violation de la vie privée est le sport favori du numérique.

Le projet d'avis se penche avec pertinence sur les canalisations, régulations, voire interdictions, mais il est conscient que, face à la puissance informatique et financière des GAFAs, les États sont souvent mis en échec.

Les services de Google semblent pour l'essentiel gratuits. En effet, nous en sommes pour la plupart restés à l'idée que les services se paient avec des avoirs, mais c'est avec de l'être, notre être intime, que se paient les services des GAFAs et non avec de l'avoir monétaire. Nous payons en donnant, sans trop le savoir, des données multiples, précieuses et massives dont le flux a une grande valeur marchande pour les multinationales qui les brassent afin d'en dégager des rationalités nouvelles de nos comportements.

Pour la CFTC, ce passage de l'échange par nos avoirs à l'échange par nos êtres intimes est une atteinte industrielle à la dignité de la personne humaine qui s'apparente à une nouvelle traite des êtres humains.

Le numérique peut le meilleur et le pire, mais le pire pour la CFTC est que l'homme soit instrumentalisé et perde la maîtrise de son destin. Même si tout n'est pas résolu quant à l'avenir du numérique, ce projet d'avis ouvre les bonnes questions et pistes. La CFTC le votera.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Grosset, au nom du groupe de l'UNSA.

UNSA - M. Grosset

M. Grosset. Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, mes Chers collègues, merci pour la qualité de l'exposé et du document fourni. Un certain nombre de grandes questions ont déjà été soulevées par les intervenants précédents et nous insisterons donc sur certaines d'entre elles.

Une première remarque : les informations disponibles sur le net n'ont pas de frontière. Le cadre juridique doit certainement évoluer, à la fois dans le domaine national, européen et international, sinon nous aurons des problèmes importants pour avoir un socle commun de droits et de devoirs. Le *big data* entraîne des évolutions des modèles économiques pour les entreprises et les nations mais aussi une évolution des modèles d'apprentissage, de structuration de la pensée et d'analyse personnelle.

L'accès aux informations disponibles sur le net est devenu un facteur d'intégration sociale et économique. La fracture numérique concerne l'État mais aussi nos entreprises et les individus.

La France doit être un acteur dynamique pour capter au plan national le potentiel économique et les retombées en création d'emplois. Aujourd'hui, ce sont les GAFAs (Google, Apple, Facebook, Amazon) qui captent hors de la France la valeur économique des données que nos institutions et nos citoyens mettent à disposition sur la toile.

À cet effet, l'UNSA s'est attachée au développement d'une filière *big data*, l'une des « *sept ambitions pour une France innovante et dynamique* », génératrice d'emplois qualifiés et garantie d'un traitement des données et d'une gestion des risques à la française.

Peu de choses semble fait pour l'éducation à l'usage du numérique au profit des citoyens, des entreprises et des administrations. C'est ce à quoi s'attache ce projet d'avis. À cet effet, l'UNSA partage l'ensemble des préconisations dans sa volonté d'englober l'ensemble de la société - de l'école aux entreprises - afin de former des citoyens éclairés et vigilants.

Il est important de rappeler que la dématérialisation de l'apprentissage et la mise à disposition des savoirs sur le net ne doit pas engendrer une généralisation de l'isolement des « apprenants ». Il est primordial pour la construction de la pensée de nos jeunes, qui seront les citoyens de demain, de leur capacité à raisonner, de leur apprendre à hiérarchiser l'information, à l'analyser que les enseignements du parcours initial restent interactifs dans un cadre collectif et présentiel.

L'environnement personnel de tous les citoyens étant connecté, ces derniers doivent avoir les moyens de prendre la mesure des enjeux mais aussi des risques. Il s'agit de faire respecter la loi informatique et libertés qui prévoit le droit à être informé de la collecte et de l'utilisation de ses données, le consentement explicite et le droit à l'oubli. Prendre le temps de comprendre, savoir paramétrer, se poser les bonnes questions n'ont jamais été aussi essentiels. Trop peu de citoyens sont sensibilisés et préparés.

Enfin, pour une école de la citoyenneté innovante, l'Éducation nationale se doit de réfléchir à la notion dite « *Avec* » (Apporter votre équipement personnel de communication) en contexte scolaire, au filtrage d'internet dans les établissements, à l'interdiction des mobiles dans le primaire ou encore à la réforme des examens ; dans un monde connecté, ce sont des questions qui sont devant nous et auxquelles conviendrait de réfléchir et de discuter en gardant l'état d'esprit de ce projet d'avis que nous partageons, c'est-à-dire ne pas nier les évolutions positives mais de les accompagner à la fois pour des éléments d'emploi, de droit au travail, et également de libertés individuelles.

Vous l'avez compris, l'UNSA votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Michel, au nom du groupe de la CGT.

CGT - M. Michel

M. Michel. Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, nous sommes arrivés à la moitié de notre effort. C'est le moment de vous déconnecter pour essayer de nous écouter un peu.

Nous tenons d'emblée à souligner la pertinence de l'argumentation et des préconisations. Vous avez su, cher Éric, refuser le piège technophobe, sans pour autant sombrer dans la technolâtrie. Vous avez traité, de manière équilibrée, opportunités et risques. C'est très bien.

Nous vivons réellement un changement de paradigme : le consommateur devient producteur de données qu'il faudra protéger et les modes d'éducation, les formes de souveraineté et de citoyenneté sont transformés. Je traiterai seulement de trois aspects. Il y a beaucoup de choses dans votre projet d'avis que l'on partage.

J'insisterai sur la fracture numérique sociale et territoriale. Toute la société doit être éduquée, tout le monde le dit, du plus jeune âge jusqu'au senior car il s'agit bien d'un enjeu d'émancipation, de capacité à maîtriser son environnement, donc à agir en citoyenne et en citoyen éclairés.

Nous approuvons vos préconisations ; je n'insiste pas sur l'éducation numérique, de l'école à de l'université et tout au long de la vie. Il faut redynamiser les Espaces publics numériques. Cependant, nous restons dubitatifs sur la volonté politique qui sera mise en œuvre pour atteindre ces objectifs de réduction massive de la fracture numérique. En effet, c'est dans les milieux populaires et pour les personnes en situation de précarité que la distance est la plus éloignée du numérique. On l'a vu à travers les deux avis sur l'école, ces derniers mois, que l'école est devenue plus inégalitaire encore ces dernières années et que les politiques ne parviennent pas à réduire ces inégalités.

Autrement dit, et vous le pointez d'ailleurs très bien, il ne faudrait pas passer de la fracture numérique à l'exclusion numérique. Vous le dites lorsque vous faites allusion à la nécessité d'une action publique continue et globale.

Le deuxième point concerne le partage de la valeur. Cela a été répété : les GAFAs ne participent pas de la nécessité d'une fiscalité régulée et échappent à toute régulation en réalité.

Nous sommes favorables à une contribution fiscale des GAFAs et des *data brokers*, c'est-à-dire courtiers en données, dans les États où ils agissent. Il ne s'agit pas de pénaliser les entreprises mais de supprimer les distorsions fiscales en cours qui pénalisent précisément les entreprises françaises et européennes.

Troisième et dernier point, la question de la liberté : bien sûr, tout le monde l'a dit, les réseaux numériques accélèrent les échanges et les partages. On vient de s'en rendre compte, et c'est magnifique !

En même temps, le risque d'une intrusion dans la vie privée existe car, avec les objets connectés, nos comportements, nos préférences - jusqu'aux plus intimes détails de notre vie - sont captés. On ne peut donc pas se contenter d'une simple autorégulation, on a besoin d'une vraie politique publique du numérique, à tous les niveaux : national, européen et international.

Nous sommes d'accord avec vos préconisations. Il faut intégrer dans les logiciels la possibilité de préserver la vie privée, le droit des citoyens au silence des puces, etc.

Vous avez aussi eu la très bonne idée de dire que l'on avait besoin de former les institutions représentatives du personnel dans les entreprises aux enjeux du numérique, à la gestion et à la protection des données.

J'aimerais donc dire en conclusion que le groupe de la CGT votera le projet d'avis, que l'on a pris beaucoup de plaisir à travailler sur ce sujet grâce au rapporteur, au président, à tous les collègues, à tous les intervenants qui ont été d'une très grande richesse.

Vive la section de l'éducation de la culture et de la communication !

(Applaudissements)

M. le président. La parole est à Mme Jond, au nom du groupe des associations.

Associations - Mme Jond

Mme Jond. Alors que nous vivons dans un environnement où le numérique s'est développé au point d'être présent dans la plupart des aspects de notre quotidien, la question des données numériques ne s'est jamais posée de manière aussi évidente et transversale.

La navigation sur internet, le stockage des données dans le *cloud*, les objets connectés ou encore le développement des villes intelligentes sont autant d'opportunités de productions et d'échanges de données.

Parce que l'espace numérique ne saurait se concevoir sans logique de domination, s'y mouvoir requiert une capacité de compréhension et de maîtrise des données qui nous entourent, capacité centrale pour une participation réelle de tous à la vie économique, sociale, culturelle et politique.

Tout d'abord, concernant la participation citoyenne, l'avènement du numérique a profondément bouleversé la production, le recueil et l'archivage des données et transformé notre rapport à l'information. Or, face à la quantité d'informations et la difficulté à les ordonner et les analyser, on constate trop souvent des discours anxiogènes. Si la vigilance et la protection face à certains contenus sont nécessaires, il nous semble essentiel de rappeler ici, à l'instar du projet d'avis, que des actions d'éducation du numérique sont au moins aussi pertinentes puisqu'elles s'inscrivent dans une logique de responsabilisation et d'autonomisation des publics quels qu'ils soient.

La fracture d'usage touchant toutes les générations doit pouvoir être diminuée par de telles actions permettant aux acteurs de mieux comprendre le fonctionnement de l'univers numérique, la part qu'ils y jouent et les outils à leur disposition pour en tirer le meilleur parti.

Pour ce faire, cette éducation numérique doit être pensée de manière transversale et au-delà de la seule approche technique.

Dans cette éducation numérique, les acteurs associatifs occupent une place de choix. En effet, les nombreuses modalités permises par l'émergence de nouveaux types d'ateliers (tels que les *Coding* goûters), de lieux d'échange et de production (*Fab Lab*) sont autant d'exemples démontrant la réelle mobilisation citoyenne pour la nécessaire construction partagée de cette société numérique.

Au-delà d'un simple constat, il s'agit d'un enjeu éminemment politique pour éviter de confiner les citoyens dans le seul rôle d'usagers du numérique. Rendre maîtrisable et accessible les données et les services d'internet à tous, c'est faire vivre la démocratie et combattre en faveur de l'égalité et ce, sur l'ensemble du territoire. À ce sujet, la proposition visant à renforcer les Espaces publics numériques pour en faire des lieux de proximité, de sensibilisation et de médiation, dans une perspective d'éducation populaire, constitue une réponse pertinente.

Donner de nouveaux moyens d'agir à tous les citoyens en termes de débats publics en leur permettant de peser sur la prise de décisions est également un enjeu majeur alors qu'une partie de la population semble se détourner des modes de participation traditionnels.

Ensuite, d'un point de vue économique, l'ampleur de la valorisation des « données utilisateurs » pour publicité ou le développement de nouveaux services, ainsi que les risques avérés d'exploitation des données personnelles, ne sont plus à démontrer. Pourtant, l'innovation peut s'appuyer sur les données numériques. L'*open data* constitue ainsi une dynamique très intéressante, comme le souligne le projet d'avis. Elle permet, pour les acteurs qui s'engagent dans cette voie, de s'inscrire dans une logique de transparence accrue et d'être source d'inspiration pour les acteurs économiques mais aussi pour la société civile.

Le groupe des associations salue le travail du rapporteur qui a su identifier les principaux enjeux liés aux données numériques pour mieux déterminer les pistes d'action dans une perspective éducative, citoyenne et responsable. Il votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Pihet, au nom du groupe de la CGT-FO.

CGT-FO – M. Pihet

M. Pihet. Comme vous tous, le groupe FO s'associe pleinement aux propos du Président du CESE à l'ouverture de cette session. Nous avons une pensée particulière pour Ahmed Merabet dont les obsèques avaient lieu ce midi et auxquelles notre groupe assistait.

Monsieur le président, chers collègues, les événements qui ont frappé la France ces derniers jours témoignent de l'équilibre fragile sur lequel repose notre démocratie. Liberté d'expression, liberté de la presse, laïcité sont des fondamentaux qui ont été mis à mal.

Cet attentat tragique rend le projet d'avis que nous avons à examiner aujourd'hui d'une grande acuité, que ce soit en termes de surveillance des activités réalisées dans un univers aux enjeux bien réels ou de protection des données personnelles.

Comme l'a dit le rapporteur, nul ne pouvait anticiper le déluge de données auquel nous sommes collectivement confrontés. En effet, il nous suffit aujourd'hui de quelques minutes pour produire autant d'informations que durant des millénaires, sans pour autant nous inquiéter de leur répercussion ni de leur véracité. Pourtant, les événements tels que l'affaire PRISM ou les révélations d'Edward Snowden ont fait prendre conscience de l'hyper-surveillance en cours sur les réseaux. Pour FO, cela justifie la plus grande prudence et la nécessité pour l'État de se positionner en garant des libertés fondamentales.

Pour FO, ainsi que le souligne le projet d'avis, cette asymétrie de l'information entre les grands opérateurs d'internet et les citoyens utilisateurs, réside majoritairement dans un défaut de sensibilisation permettant à chacun de mesurer pleinement les opportunités ou les risques induits par ses actions.

Dans une période de crise où les inégalités sont croissantes, les disparités de formation au numérique accroissent les fractures, qu'elles soient territoriales ou générationnelles. Il est donc nécessaire, comme le préconise le projet d'avis, que l'État favorise l'accès à l'internet sur l'ensemble du territoire, en particulier dans les zones rurales et péri-urbaines, et mette l'accent sur le soutien à l'éducation au numérique.

Pour FO, face à la domination des acteurs économiques - notamment américains, et à la captation de la valeur produite en France qui en découle - la question de l'indépendance économique et politique est posée. Sans offre de notre part, des pans entiers de nos industries en souffriront, et une approche de la question des données, à l'opposé de nos exigences éthiques, l'emportera, avec des risques d'atteinte à la vie privée, dont nous voyons à peine les prémices.

Pour FO, les besoins de confiance, de sécurité et de protection des citoyens créent de nouvelles exigences pour les entreprises et les administrations. FO partage donc la préconisation du projet d'avis visant à construire un cadre collectif, juridique et éthique à cet écosystème numérique qui soit en mesure de garantir à tous les acteurs les mêmes droits et une défense effective de leurs libertés.

Le projet d'avis a le mérite d'alerter l'ensemble des pouvoirs publics d'estimer à leur juste niveau les enjeux du numérique, en insistant particulièrement sur la nécessité de protéger des droits fondamentaux en ligne et hors ligne.

Parce que le groupe FO partage l'ensemble des préconisations du projet d'avis et face au travail considérable effectué par le rapporteur, il votera ce projet d'avis sans réserve.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Bel, au nom du groupe des entreprises.

Entreprises - Mme Bel

Mme Bel. Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers, en préambule, Monsieur le rapporteur, nous tenons à souligner la qualité de votre travail sur ce sujet vaste et pointu et vous remercier de votre écoute aux propositions de notre groupe.

Néanmoins, celui-ci s'interroge sur la pertinence de ce projet d'avis s'agissant de sa forme. Sur un sujet si complexe, la section aurait dû faire œuvre de pédagogie en proposant un texte plus resserré, précédé en amont d'un rapport qui aurait permis de poser un constat partagé. Dès lors, il aurait été plus aisé de formuler des préconisations fortes et concises, l'objet du projet d'avis.

De surcroît, plus que dans d'autres occasions, nous aurions apprécié que ce projet d'avis volumineux comporte une synthèse qui aurait permis une lecture plus aisée à ceux qui veulent aller à l'essentiel.

Cela étant dit, le groupe des entreprises partage l'essentiel des éléments du constat que vous avez dressé. Il est clair que la question du stockage, et indirectement, celle de la protection des données numériques, nous concernent tous en notre qualité de citoyen.

S'agissant des préconisations du projet d'avis, j'aimerais en aborder quelques-unes sous l'angle des entreprises. Disons-le d'emblée, l'affaire Snowden ne doit pas être un raccourci pour jeter l'opprobre sur les entreprises en général. Les entreprises françaises sont très rigoureuses dans la gestion des données numériques. Or, faire croire - ainsi que le texte le suggérait dans sa version initiale - que le numérique peut être un instrument de surveillance pour les entreprises, n'était pas admissible, et vous l'avez bien compris, Monsieur le rapporteur.

Nous préférons, comme vous le suggérez, qu'il y ait une information objective des salariés, voire des formations adaptées des instances représentatives du personnel aux enjeux de la protection des données numériques. Dans ce domaine, nous sensibiliserons par la pédagogie l'ensemble des acteurs de l'entreprise à l'importance de la préservation des données numériques.

La CNIL préconise qu'un Correspondant informatique et libertés (CIL) soit nommé dans chaque entreprise, compte tenu de la complexité des sujets. Certes, l'intention est louable, et c'est déjà une réalité dans quelques grandes entreprises. Mais gardons-nous d'en faire une obligation pour les PME, et que celles qui souhaitent nommer un CIL puissent partager cette fonction avec le titulaire d'une autre fonction - RH ou juridique, par exemple - pour une meilleure optimisation des ressources.

Dans le même ordre d'idée, et même si la protection des libertés et des droits fondamentaux relève d'abord de la loi, nous soutenons les propositions de la commission visant à encourager les initiatives en matière d'autoréglementation, (codes de conduite).

Une fois de plus, à vouloir tout régir par la loi, on ajoute de nouvelles contraintes au fonctionnement des entreprises. Or, nos PME/TPE ont besoin d'une réelle sécurité, qui n'est pas toujours à leur portée.

Je ne peux m'empêcher de revenir sur l'amalgame qui est parfois fait, à tort, entre le comportement des GAFAs et celui des entreprises françaises. Notre groupe a exprimé des réserves concernant la préconisation qui consiste à augmenter le montant maximal des sanctions de la CNIL et à les indexer sur le chiffre d'affaires. Nous avons fait prévaloir, ainsi qu'il a été dit précédemment, que les entreprises françaises, pour l'essentiel, sont vertueuses en matière de traitement des données à caractère personnel. Il conviendrait donc de ne pas les assimiler notamment aux géants américains du numérique. Nous vous remercions, Monsieur le rapporteur, d'avoir précisé cette différenciation.

Enfin, pour conclure, le groupe des entreprises tient à rappeler qu'il est essentiel de trouver l'équilibre entre la sécurité des citoyens et la protection de leurs données personnelles.

Le groupe des entreprises votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Aschiéri du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalité qualifiée - M. Aschiéri

M. Aschiéri. Monsieur le président, Chers collègues, je tiens d'abord à remercier notre rapporteur pour nous avoir entraînés dans ce travail. Comme la plupart d'entre nous, j'ai beaucoup appris. Ce travail a fait avancer notre réflexion collective sur un sujet qui est d'actualité et relativement inhabituel pour notre assemblée.

En votant ce texte, je pense que nous allons donner une bonne illustration de notre mission de réflexion prospective.

De ce projet d'avis très riche, je ne vais pas énumérer tous les points d'accord mais je souhaite mettre en avant brièvement trois aspects importants à mes yeux. D'abord, cela a été souligné par d'autres, son analyse équilibrée des potentialités et des risques. Il ne cède ni à un optimisme béat ni à la tentation d'un recul frileux. Il fonde sa démarche pour la défense des droits et il fait des propositions qui à la fois postulent et montrent que l'innovation n'est pas contradictoire avec la protection.

Enfin, il avance une notion selon moi fondamentale : celle d'éthique du numérique qui vaut autant pour les entreprises que pour les administrations.

En second lieu, j'apprécie le fait que tout en proposant des mesures législatives et réglementaires visant à créer un cadre nouveau de protection, il met l'accent sur la nécessité de donner à l'utilisateur les moyens d'exercer pleinement ses responsabilités. Il place ce dernier au centre de la stratégie de protection des droits dans une démarche que l'on peut qualifier de citoyenne.

Troisième point : cette démarche accorde une place centrale à l'éducation et à la formation, qu'il s'agisse d'éducation scolaire formelle, mais aussi d'éducation informelle.

En matière scolaire, nombre de questions font encore débat. Le projet d'avis a le mérite de donner des directions - par exemple l'idée que l'éducation numérique ne doit pas être systématiquement liée à la formation scientifique - sans pour autant trancher définitivement ces débats.

Ce projet d'avis intervient dans un ensemble de travaux très divers sur la question, qu'il s'agisse de ceux du Conseil national du numérique ou récemment du conseil d'État. Son apport est sans doute de s'appuyer sur ce qui fait l'originalité de notre assemblée, à savoir la confrontation des acteurs les plus divers. Pour toutes ces raisons, je le voterai.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Houbairi, au nom du groupe de la CFDT.

CFDT - Mme Houbairi

Mme Houbairi. Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, à lui seul le titre du projet d'avis évoque l'étendue d'une problématique qui s'inscrit elle-même dans un champ plus vaste encore. En effet, parler de données numériques renvoie à notre capacité à appréhender ce que l'on appelle communément la « *révolution numérique* ». Pour la section, l'exercice s'est avéré à la fois passionnant et compliqué.

En effet, si l'importance du sujet est indéniable, les défis que le développement du numérique posent à notre société sont immenses et complexes. Dans ce cadre, le rapporteur a eu raison de circonscrire le sujet à la question des données numériques comme enjeu d'éducation et de citoyenneté. Pourtant, le projet d'avis n'évite pas l'écueil du trop-plein. Pour la CFDT, la question de la place et du rôle d'un rapport trouve ici toute sa pertinence.

La prise de conscience des bouleversements induits par le numérique demande à se déployer et à se diffuser plus largement dans la société. Pour ce qui concerne le projet d'avis examiné aujourd'hui, les enjeux d'éducation et de citoyenneté sont bien ciblés mais leur traitement est trop inégal.

Le projet d'avis préconise à juste titre de renforcer l'éducation au numérique à toutes les étapes de la vie pour lutter contre la fracture numérique et sensibiliser aux bonnes pratiques. Il déroule de fait le fil d'une éducation à la citoyenneté dans une société numérisée.

Les pouvoirs publics, à commencer par l'école, doivent en effet développer leurs actions tout comme les structures associatives qui contribuent à favoriser un usage innovant et responsable des données numériques. Toutes les organisations de la société civile, dont les syndicats et les entreprises, ont le devoir de s'impliquer dans cette démarche, chacune dans son champ professionnel, pour la prise en compte et l'anticipation des mutations.

Dans la seconde partie - concernant les données numériques enjeu de citoyenneté - la sensibilisation des citoyens mais aussi des entreprises et des pouvoirs publics à l'égard des enjeux liés à la production et à l'exploitation des données publiques ne donne pas suffisamment selon nous de perspectives stratégiques.

En effet, le mouvement d'« *open data* », c'est-à-dire l'ouverture et le partage des données publiques offre des opportunités nouvelles pour l'action citoyenne ; de même, la création récente de la base de données unique dans l'entreprise, par exemple, doit contribuer à promouvoir un dialogue social de qualité et donc contribuer au développement de la démocratie sociale.

Le projet d'avis préconise à juste titre d'utiliser le levier réglementaire, de mettre en œuvre un cadre de protection des données personnelles et de renforcer les pouvoirs de la CNIL. Pour la CFDT, il faut autre chose à côté de la loi. Il faut une régulation des usages par les citoyens eux-mêmes. C'est par la co-régulation que les individus pourront participer à la maîtrise de l'utilisation de leurs données personnelles.

Dans une société où les outils numériques prennent de plus en plus de place dans nos pratiques quotidiennes et où chacun recherche l'information tout de suite tout en exprimant le besoin d'une plus grande maîtrise de ses données personnelles, l'apprentissage du monde numérique est un enjeu majeur des démocraties, impliquant une prise de conscience individuelle et collective.

Pour la CFDT, ce projet d'avis y contribue et malgré les quelques réserves exprimées, elle le votera.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Roudil, au nom du groupe de la coopération.

Coopération - Mme Roudil

Mme Roudil. Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, comme vous nous l'avez très bien montré, monsieur le rapporteur, internet a bouleversé les modes de communication entre individus et la manière dont la société traite l'information se trouve ainsi radicalement transformée.

Sur les cinq dernières années, le stock d'informations généré a atteint un niveau équivalent à celui accumulé au cours des cinquante années précédentes ; les sites web, les réseaux sociaux, les objets collectés, media, météo, satellite, les sources et la nature des données se multiplient tout comme les dispositifs de traitement.

Cette révolution numérique génère, comme le souligne le projet d'avis, opportunités et risques.

Monsieur le rapporteur, vous soulignez ainsi les risques engendrés par ce nouveau paradigme sur notre vie privée, bien sûr, mais également sur notre libre-arbitre et nos choix individuels face à une dictature potentielle de la prévision.

Les risques sont également économiques avec un impact possible sur la liberté d'entreprendre du fait d'une concentration autour d'un ou plusieurs acteurs prééminents comme l'ont très bien dit les autres orateurs et sur le droit de la propriété intellectuelle.

Nous soutenons l'ensemble des propositions qui visent à construire une véritable culture numérique *via* l'éducation et la formation et une protection des données efficaces.

Le développement d'une offre de formation couvrant l'intégralité de la chaîne des métiers reliés au *big data* nous paraît essentiel.

Nous voudrions aussi revenir sur les formidables opportunités générées par le numérique et que notre pays doit saisir. Santé, industrie, commerce, marketing, le *big data* se développe partout et génère des mutations importantes. Dans le secteur agricole, la montée en puissance de l'agriculture de précision s'appuie en particulier sur l'observation satellitaire pour connaître et agir avec précision sur l'état des cultures, analyser les phénomènes climatiques, gérer les prévisions de récoltes et les marchés. En France, Invivo, première union des coopératives agricoles veut créer le champion français du *big data* agricole en fusionnant les données de ses 241 coopératives adhérentes dans une même société.

La coopérative vient d'être sollicitée par le ministère de l'agriculture pour fédérer les *start-up* du secteur. Cela va dans le sens de la proposition de créer un écosystème favorable à l'émergence et à l'essor de *start-up* susceptibles de devenir les champions numériques de demain.

La révolution numérique impacte donc la politique industrielle qui, plus que jamais, doit reposer sur une dynamique de l'innovation et de l'entrepreneuriat, la capacité à croître vite et à l'international. Au regard des défis à relever, le groupe de la coopération partage pleinement la proposition d'intégrer les enjeux numériques dans les contrats de filières. Cela passe par la mobilisation des crédits de la BPI, sur les enjeux du numérique en appui notamment aux PME comme cela a été proposé.

Monsieur le rapporteur, nous vous félicitons pour la qualité du travail accompli.

Le groupe de la coopération votera ce projet d'avis.

(*Applaudissements*)

M. le Président. La parole est à M. Capdeville, au nom du groupe des professions libérales.

Professions libérales - M. Capdeville

M. Capdeville. Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Mesdames, Messieurs, Chers amis, depuis le début des années 2000, nous vivons une révolution silencieuse : celle de la donnée personnelle, de sa collecte et de son exploitation à titre personnel ou à visée d'intérêt général.

Dans le passé, l'oubli était la règle et la mémoire, l'exception. Les technologies numériques ont transformé ce rapport à l'information en permettant la collecte et la conservation massive des données, en réduisant les coûts de stockage et de traitement des informations. Mais, comme toute révolution, il est difficile d'en saisir toutes les opportunités ou d'en mesurer tous les risques !

Comme vous le mentionnez, dès l'introduction du projet d'avis, la maîtrise des données numériques est devenue un élément crucial de la participation de chaque individu à la vie de la société.

L'enjeu fondamental à nos yeux est le respect des libertés, le droit à la confidentialité des données personnelles et à la capacité d'échapper au fichage d'un *big brother* dont on ne perçoit pas tout à fait les arcanes.

D'où l'urgence de développer l'éducation au numérique, au-delà même de la simple utilisation des outils. Aujourd'hui, les données ont tendance à refléter nos comportements marketing sur internet et sur les mobiles ; demain apparaîtra une prochaine génération de données, encore plus intimes, celles de notre santé, qui seront collectées par des objets connectés. Il faut anticiper cette tendance et lister les risques que comporte l'*open Data*, favoriser une éducation à la critique, à la recherche ou la réutilisation des données.

La santé est un exemple intéressant avec, d'un côté, l'imagerie médicale qui permet une meilleure compréhension du vivant ou une détection précoce de pathologies, de l'autre côté, l'accès à des données médicales personnelles ultrasensibles.

Aujourd'hui, les données médicales de chaque patient englobent ses consultations, ses prescriptions, ses examens, ses actes médicaux, ses séjours à l'hôpital.

Seule la CNAM les détient. Mais avec l'arrivée des dispositifs connectés, la frontière des données médicales est poreuse. Selon la définition que l'on retiendra et l'usage que l'on voudra en faire, jusqu'où doit s'arrêter l'exploitation des données médicales ? Les compagnes d'assurances, par exemple, ne seront-elles pas tentées, demain, d'individualiser leurs primes ? On devine les choix qui en découleraient ! Comment concilier progrès de la médecine et protection de la vie privée ? L'équation est complexe !

Pour autant, en termes de sécurité sanitaire, l'accès pour les pharmaciens d'officine au fichier de remboursement des prestations pharmaceutiques permettrait d'éviter nombre de iatrogénies médicamenteuses, notamment chez les patients migrants.

On regrette que ce service déjà mis à disposition des médecins ne le soit pas dans les mêmes conditions pour les pharmaciens alors que ce sont eux qui abondent ce même fichier.

Plusieurs problèmes hypothèquent l'avenir, l'anonymat ne pouvant être garanti à 100 %. La loi actuelle est dépassée, il faudra sans doute l'adapter. La protection des données est un droit fondamental non monnayable et il faut veiller au respect des trois principes fondamentaux de la loi de juillet 1978, rappelés dans le projet d'avis : finalité, loyauté et proportionnalité ; et veiller également au respect du droit à l'oubli, qui est une garantie fondamentale des libertés.

Il passe par un droit d'opposition ou de consentement à l'utilisation de ses données personnelles pour chaque individu. La marchandisation des données personnelles est un autre risque, et non des moindres. Le projet d'avis préconise entre autres de promouvoir une éthique numérique seule capable de rétablir une confiance dans le numérique, et préconise de renforcer les sanctions pour protéger les citoyens, mais également les entreprises.

Toute personne doit devenir co-architecte de cette nouvelle société numérique qui se profile à l'horizon. C'est le message principal porté par le rapporteur.

Convaincu par les préconisations du projet d'avis, le groupe des professions libérales le votera.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Grignon, au nom du groupe de l'Outre-mer.

Outre-mer - M. Grignon

M. Grignon. Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, à l'heure du *big data*, le projet d'avis met en évidence l'importance des enjeux auxquels nos sociétés sont aujourd'hui confrontées dans la valorisation et l'utilisation des données numériques.

En matière d'éducation numérique et de protection des données personnelles, beaucoup reste encore à faire au niveau national et européen pour bâtir un véritable cadre juridique réaliste et adapté.

Mais d'une certaine manière, il s'agit là de réflexions qui concernent les sociétés parfaitement intégrées et connectées au numérique et au très haut débit, ce qui est encore très loin d'être le cas aujourd'hui dans nos Outre-mer.

Pour rappel, en 2012, seuls 5 à 20 % des foyers ultramarins bénéficiaient du haut débit à des tarifs parfois scandaleux, et en tout cas toujours bien plus élevés que dans l'hexagone.

Ce projet d'avis donne donc l'occasion de rappeler ici que la fracture territoriale numérique est malheureusement une réalité et un frein quotidien au développement de nos collectivités ultramarines alors que le numérique est un extraordinaire moyen de briser un handicap structurel de l'Outre-mer, extrêmement pénalisant : celui de l'isolement et de l'éloignement.

La suppression des distances permise par le développement des échanges numériques est, dans les faits, une grande chance pour nos territoires confrontés à cet isolement et à cet éloignement. Il s'agit là d'un puissant et d'un incontournable vecteur de continuité territoriale.

La mise en œuvre du très haut débit fixe et mobile est un élément primordial pour la compétitivité de nos appareils productifs et le développement de nos collectivités ultramarines avec notamment l'émergence de la télé-médecine, de la télé-formation, de la télé-administration, etc.

Dans ce domaine, le retard important en termes d'infrastructures rend nécessaire un engagement des pouvoirs publics par notamment un soutien fiscal aux investissements et une volonté au niveau local d'encourager un certain nombre de projets dans les Outre-mer. Dans ce secteur du désenclavement numérique, il y a urgence à agir !

Le groupe de l'Outre-mer vous félicite pour la qualité de votre travail et la clarté de votre exposé, Monsieur le rapporteur. Il partage l'ensemble des préconisations formulées dans le projet d'avis et, bien évidemment, il le votera.

(Applaudissements)

VOTE SUR LE PROJET D'AVIS

M. le Président.- Mes Chers collègues, aucun amendement n'ayant été déposé sur le projet d'avis présenté par M. Peres, je vous propose de procéder au vote sur le projet d'avis.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 187
- Ont voté pour : 187

Le conseil économique, social et environnemental a adopté.

(Applaudissements)

M. le Président. Je donne la parole à M. Da Costa, président de la section de l'éducation, de la culture et de la communication.

M. Da Costa. Merci, Monsieur le président. Chers collègues, d'abord un merci pour ce vote au nom du rapporteur et de l'ensemble de la section.

Je citerai une des personnalités auditionnées qui nous disait qu'après l'invention de l'imprimerie et la révolution industrielle, le numérique et le digital nous transportent dans une nouvelle ère.

Nous pouvons nous réjouir que notre conseil ait prévu au cours de ce semestre d'aborder cette question du numérique, sur les libertés aujourd'hui, sur l'enseignement supérieur dans un mois, mais également ensuite sur la mobilité, sur l'habitat, sur la santé. Cela montre la cohérence du travail de nos sections.

Quelle que soit la section, nous avons tous une certitude - que, je crois, le vote démontre - c'est que, face à la fracture du numérique, une des réponses passe par l'éducation au sens global. Nous sommes face à une vraie transformation de l'économie de la connaissance, qui appelle de nouvelles réponses. C'est ce qu'a essayé de faire la section au cours de ce semestre.

Je voudrais remercier tous ceux qui y ont contribué, certes le rapporteur, mais aussi l'ensemble des personnalités auditionnées, et j'invite les collègues qui le peuvent à aller sur le site, car de la part de ces invités, il y a eu véritablement une recherche permanente d'une posture équilibrée entre liberté individuelle et maîtrise des risques, entre protection des données et potentiel partage de la valeur au service de nos sociétés, de nos services, de nos administrations.

Après ce vote, je pense qu'il nous appartient de promouvoir une des idées de l'avis : faire de l'année 2016 une année de l'éducation et du numérique dans sa globalité, car cela couvre la question de l'éducation au sens premier, mais aussi la mobilité, les transports et tout ce qui passe par l'acte éducatif.

Merci au rapporteur, merci à la section et merci au vote de confiance.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci, Monsieur le Président. J'associe les administrateurs et les secrétaires.

VŒUX À L'ASSEMBLÉE

M. le Président. Mes chers collègues, je voudrais profiter de cet instant de rencontre pour, avec Mme la Secrétaire générale, vous présenter nos vœux. Nous les avons présentés à l'ensemble du personnel, mais je voudrais à chacun et à chacune d'entre vous le faire également, en vous remerciant pour votre investissement à la place que vous êtes : président de groupe, président de section, rapporteur.

Nous avons démarré cette année, peut-être par une accélération de la maturité, de la gravité. Nous avons probablement perdu l'insouciance dans laquelle nous étions - la France, Cité de la lumière, Cité du rire - par un malheur collectif qui a frappé le monde. Je voudrais donc formuler des vœux à titre personnel pour que, tout au long de l'année, nous ayons la perception de la fragilité de nos vies par rapport à une mort qui peut frapper.

Paradoxalement, nous ne mesurons le prix de la vie que lorsque l'on risque de la perdre. Ce drame que nous avons vécu montre peut-être, comme le disait Erasme, qu'il faut travailler comme si nous ne mourions jamais, mais vivre comme si nous devions mourir demain. Je vous souhaite des vœux de perception permanente de fragilité : fragilité d'un amour que l'on croit éternel mais que l'on peut perdre ; fragilité d'une santé ; fragilité d'une affection ; fragilité d'une situation sociale ; fragilité d'une paix. Peut-être pour mieux anticiper que la vie est une chose extraordinaire, tout simplement car nous ne mesurons pas la possibilité que nous avons de la perdre.

Cette notion de fragilité, c'est aussi la rupture avec l'autre. Je formule des vœux pour que nous soyons des combattants de l'altérité. Le XXI^e siècle est un siècle de l'altérité de l'autre. Or, la disparition de l'altérité, de la perception de l'autre - car nous ne nous connaissons qu'au travers du regard de l'autre - est peut-être un des défis les plus redoutables à relever pour nos sociétés modernes qui ont tendance à développer « *nos amis Facebook* » mais à nous isoler.

À chaque fois que je vous rencontre, à titre personnel ou collectif, je mesure à quel point nos rencontres sont enrichissantes, à quel point chaque rencontre, chaque confrontation à la pensée de l'autre est un élément enrichissant.

Or, nous voyons bien qu'aujourd'hui les actes de barbarie sont parfois le reflet du vide de l'intériorité qu'amènent dans nos sociétés modernes un certain nombre de nos concitoyens. Le fait que tout devienne fragile, que nous percevions des contraintes, parfois de plus en plus lourdes - y compris sur la planète - devrait conduire le Conseil économique, social et environnemental à essayer d'avoir la sagesse - non pas celle par rapport à cette fragilité, au fait de nous enfermer sur nos certitudes - permettant de nous remettre en cause, de remettre en cause toutes nos certitudes - dont, au sein de nos organisations, nous avons du mal à nous libérer eu égard au poids du passé, au confort de nos habitudes - car l'avenir appartiendra non pas à celles et ceux qui imposeront les certitudes d'hier, mais à celles et ceux qui sauront les remettre en cause pour mieux lire l'avenir de demain.

Puisqu'ici il n'y a pas d'enjeux de pouvoirs, mais des enjeux de servir, d'éclairer l'avenir, je vous invite par le respect de l'autre, par l'appétence et par l'appétit de l'autre, par la curiosité qu'est la nôtre, par le fait que trouver un chemin est de plus en plus difficile pour éclairer un monde de plus en plus obscur à accepter le fait que, peut-être, nous pourrions remettre en cause nos certitudes basées sur les raisonnements du passé lorsque tout était possible, que la croissance était éternelle, que la régulation par le marché assurait le bonheur collectif, que l'illusion d'un enfermement dans les frontières donnait la garantie d'une sécurité.

Comme le disait à l'époque Bossuet, je voudrais formuler pour vous des vœux de réalité, d'accepter le monde tel qu'il est mais pas tel que nous souhaiterions qu'il soit. Toutes nos croyances sont remises en cause et parfois, on a tendance à confondre connaissances et croyances. Souvent, nous avons construit un présent confortable et nous nous rendons compte que plus notre présent est perçu comme confortable, plus nous nous battons pour fuir une réalité qui demande à ce que l'on s'adapte au futur.

Jean-Paul Sartre disait que la liberté c'est la rupture, voire même la possibilité de rupture. Je formule le vœu que le Conseil économique, social et environnemental ait cet esprit de rupture par rapport à la pensée dominante. Je formule pour vous des vœux d'impertinence, des vœux de rupture, en réalité, des vœux de liberté de penser : soit en écrivant ou en posant quelques questions sur l'avenir - comme le rapport sur l'état de la France - ; soit en échappant aux contraintes extérieures pour dégager quelques ouvertures - voire des débats difficiles sur l'environnement, sur le fait religieux - ; soit en délivrant des études rendues possibles par un temps libéré des contraintes électorales, tels la violence faite aux femmes, l'investissement social, le plateau continental.

C'est, peut-être, ce vœu que nous pourrions construire les uns les autres : échapper au temps, à la pression du court terme, à l'enfermement spatial pour libérer nos énergies créatrices et bâtir de nouvelles espérances qui, faute de cela, donnent toute la primauté à celles et à ceux qui exploitent les peurs : les populismes.

L'année 2015 sera une année d'élections départementales, régionales. Nous risquons très rapidement de voir une lecture très simpliste de la victoire d'un camp sur l'autre, en ayant perdu de vue qu'aujourd'hui, ce qui est important, c'est le projet de société, c'est de savoir dans quelle société nous voulons vivre ensemble, et non pas la victoire de l'un sur l'autre. En l'absence de projet, la porte est ouverte à celles et à ceux qui gèrent les peurs.

L'an dernier, je vous indiquais craindre - un peu à l'instar des crises de 1929 - qu'en période de crise, quand on a peur pour soi, on a tendance à se défouler sur un bouc émissaire. Je citais l'arabe, le juif, le patron, l'écologiste... Je dois vous confesser que je pensais moins à l'Europe, moins aux politiques, moins aux syndicats. Nous devons être attentifs au fait que le discrédit du politique et la perte de confiance dans le monde syndical sont dramatiques pour nos sociétés modernes. La démocratie ne peut pas être une dictature. Dans le sondage du Cevipof de ce matin, on voit bien le débat binaire dans lequel on veut nous enfermer, de contester la démocratie représentative au profit d'une démocratie directe, ce qui n'est pas une bonne réponse.

Je souhaiterais que le Conseil économique, social et environnemental soit le moyen de re-tricoter cette confiance, cette passerelle entre les citoyens, leurs représentants, et de faire en sorte que celles et ceux qui exercent le pouvoir ne croient pas à ces détenteurs d'un pouvoir absolu, et que les citoyens ne soient pas convaincus qu'ils ont le pouvoir de contester systématiquement une parole dont ils doutent.

Je suis extrêmement préoccupé et je voudrais que le Conseil économique, social et environnemental soit une institution pour conforter la confiance dans la parole publique. Une société qui doute, une société qui ne croit plus en rien est prête à croire en tout.

Nous devons être attentifs car, aujourd'hui, l'on préfère souvent une parole fausse mais qui plaît, qui assure votre confort, plutôt qu'une vérité même si elle est portée par une lourde réflexion politique ou syndicale.

Le fait que ce lieu puisse être reconnu comme un lieu d'échanges permet de mieux aider la décision publique, le rapport entre le monde syndical, patronal et salarial, environnemental et agricole. Transformer ce conflit d'intérêt en communauté d'intérêt, renforcera cette formidable aspiration à laquelle le peuple de dimanche aspirait en demandant moins de combats partisans, moins de postures, plus d'objectif, d'espérance, de capacité, de construire ensemble.

Je voudrais que le CESE soit aussi cette assemblée de la sagesse dans un monde passionné, soit un enjeu de projets de société dans un monde privilégiant la conquête du pouvoir. Ne gâchons pas la chance d'éveiller la conscience mondiale, de mobiliser la responsabilité individuelle et collective sur le réchauffement climatique et grâce au dialogue engagé d'être un acteur déterminant de la réussite de la COP 21. Nous devons nous impliquer pour cette réussite avec les acteurs locaux, européens et mondiaux. Je sais que nous pouvons compter sur votre mobilisation. Je sais que c'est au cœur de vos préoccupations.

Je suis frappé de voir que notre société en crise, désespérée, a quelquefois comme réponse une myopie des pouvoirs politiques. On a l'impression d'être dans une voiture allant de plus en plus vite avec des phares éclairants de moins en moins. Nous devons peut-être offrir cet espace qui fait défaut à nos décideurs pour attirer l'attention sur les risques rencontrés. Je suis très préoccupé par le sondage de CSA, publié en fin d'année, qui montrait que, pour les Français, que ce qui les divise est plus important que ce qui les rassemble. Je ne prends pas pour anodin celui qui veut quitter le système de la Sécurité sociale ou celui qui remet en cause le système d'allocation chômage, celui qui, parce qu'il y a des problèmes budgétaires, veut re-tricoter ce qui a fait la force de l'après-guerre, d'un pacte collectif.

Aujourd'hui, nous devons être une formidable force de proposition. Comment offrir des pistes nouvelles, faire en sorte d'arrêter cette auto censure ou cette pré-censure d'un certain nombre de débats ? Je suis frappé de voir qu'en réalité la productivité baisse dans toutes les économies. On dit que ce sont les sociétés capitalistiques, mais non. Celles qui le sont moins ont le même problème. Les sociétés inégalitaires ont la même baisse de productivité. Dans les sociétés nordiques, on dit que c'est la lecture du PIB qui n'est pas bonne ou le retard de réactivité entre un progrès ou une innovation ; on dit même qu'il n'y a plus d'innovation.

Si nous sommes confrontés à ce ralentissement de la croissance, c'est la totalité de notre pacte collectif – au travers de son financement – dont la solidité peut être remise en cause. Nous risquons d'avoir un moment préoccupant où les principes ne feront pas la force du budget... et la faiblesse des budgets écrasera le fondement de la solidarité de notre société humaine.

Ici, au moment où les frontières territoriales disparaissent, où l'on voit émerger des frontières identitaires, où l'on a une lecture de ce que cela coûte et pas de ce que cela rapporte (voir l'étude sur l'investissement social), nous devons peut-être afficher une responsabilité par rapport à l'avenir de nos enfants.

Je souhaite que nous ayons un CESE qui accompagne ce bouillonnement intellectuel, un CESE citoyen, où chacun se sente concerné - les jeunes, les moins jeunes, ceux qui travaillent ou pas - que chacun retrouve sa dignité. La violence est quelquefois liée à l'humiliation de quelqu'un qui ne trouve pas sa place dans cette société.

Je souhaite aussi un CESE créatif, qui imagine, un CESE pragmatique fixant les limites de l'acceptabilité du changement, un CESE moderne par ses expérimentations, ses méthodes, ses engagements y compris exemplaires au sein du personnel. Un CESE où chacun ne cherche pas à jouer une posture, mais contribue par son intelligence à être un acteur déterminant pour que notre institution pèse de plus en plus, qu'elle apparaisse incontournable aux yeux de nos concitoyens. Que le CESE soit un élément de forte stabilité dans une nation fragile, préoccupée, désemparée.

Quand on n'a pas de sous, l'important est de se rapprocher sur les valeurs et les principes. Sachons en permanence être les sentinelles de ce qui force notre destin, de ce qui nourrit notre force collective, les valeurs de notre République, de liberté, d'égalité et de fraternité.

Je vous souhaite donc à toutes et à tous une vie d'épanouissement, de bonheur, de savoir goûter ce miel de la vie qu'est le regard d'affection, d'amour, d'amitié, de respect les uns pour les autres, mais aussi une année de responsabilité. En effet, devant les grandes interrogations de notre société moderne, nous ne pouvons pas fuir vis-à-vis de nos enfants. Nous allons pouvoir compter sur votre intelligence, votre engagement et votre détermination.

Bonne année pour le CESE et pour chacune et chacun d'entre vous.

(Applaudissements)

Merci à tous.

La séance est levée.

*
* *

La séance est levée à seize heures quarante-cinq.

Prochaine séance le mercredi 14 janvier 2015 à 14h30.

ANNEXES

Annexe 1 : *L'environnement en France*. Diaporama illustrant les propos de Sylvain Moreau



« ... La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques... »



Sommet de la Terre de Rio (1992)



Un rendez-vous tous les 4 ans : le rapport sur l'environnement en France



5 décembre 2014

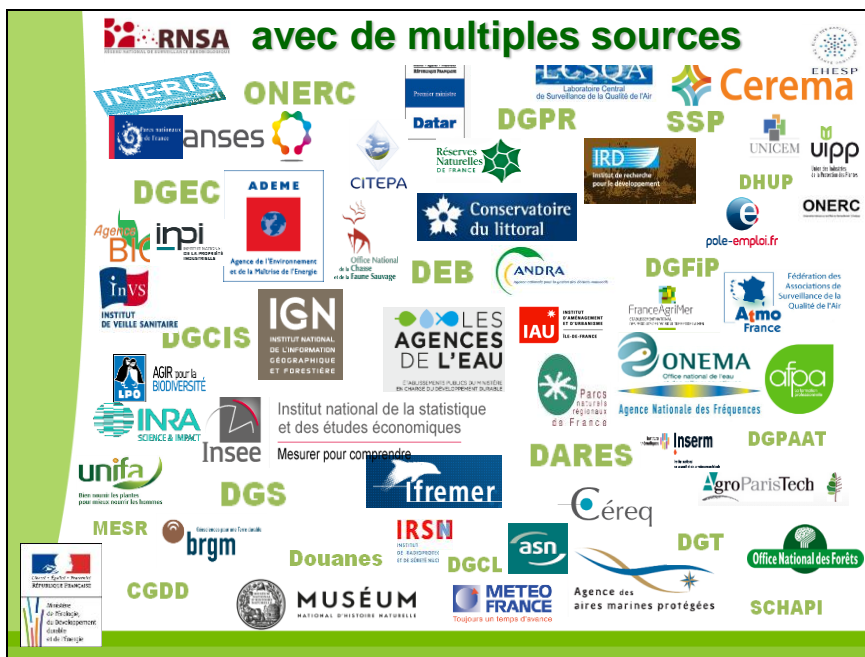


Une information maintenant foisonnante




Les questionnements en 2014





Une large gamme de produits adaptés aux différents publics






- **Des synthèses thématiques**
Support papier et numérique

Rapport
(384 pages)
- **Des données et ressources complémentaires**

Portail web
- **Une synthèse Grand Public**
Support papier et numérique

Brochure
(52 pages)



République Française
 Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

Retrouvez
l'édition 2014
du rapport sur l'environnement
sur
www.developpement-durable.gouv.fr

Rubrique > Développement durable
> L'environnement en France

**Gouvernance,
production,
consommation,
...**

Une société en transition ?

Des signaux positifs



Un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et les agendas 21 locaux a été discuté et repensé sur cinq thématiques essentielles auxquelles doivent correspondre les axes et projets de développement durable :

Ce cadre définit aussi cinq éléments incontournables concernant la marche à suivre pour ce type de projets¹⁴. Pour compléter le dispositif d'accompagnement, un **référentiel innovateur des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux** a été lancé sur la base de ce cadre de référence.

Depuis 2006, 476 collectivités et territoires ont été reconnus « Agendas 21 locaux France » (332 communes, 91 intercommunalités, 16 Pays, 23 départements), 7 régions, 27 Pays culturels régionaux. Plus de 500 collectivités sont engagées dans une démarche agenda 21 (figure 12).

¹⁴ « Développement durable et agir pour les 100 ans de la loi de 1901 : une démarche globale de la loi de 1901 : un cadre de référence et un référentiel innovateur des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ». Document de travail de la Mission nationale Agendas 21 locaux, 2010.

¹⁵ « Développement durable et agir pour les 100 ans de la loi de 1901 : une démarche globale de la loi de 1901 : un cadre de référence et un référentiel innovateur des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ». Document de travail de la Mission nationale Agendas 21 locaux, 2010.

¹⁶ « Développement durable et agir pour les 100 ans de la loi de 1901 : une démarche globale de la loi de 1901 : un cadre de référence et un référentiel innovateur des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ». Document de travail de la Mission nationale Agendas 21 locaux, 2010.

¹⁷ « Développement durable et agir pour les 100 ans de la loi de 1901 : une démarche globale de la loi de 1901 : un cadre de référence et un référentiel innovateur des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ». Document de travail de la Mission nationale Agendas 21 locaux, 2010.

¹⁸ « Développement durable et agir pour les 100 ans de la loi de 1901 : une démarche globale de la loi de 1901 : un cadre de référence et un référentiel innovateur des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ». Document de travail de la Mission nationale Agendas 21 locaux, 2010.

¹⁹ « Développement durable et agir pour les 100 ans de la loi de 1901 : une démarche globale de la loi de 1901 : un cadre de référence et un référentiel innovateur des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ». Document de travail de la Mission nationale Agendas 21 locaux, 2010.

²⁰ « Développement durable et agir pour les 100 ans de la loi de 1901 : une démarche globale de la loi de 1901 : un cadre de référence et un référentiel innovateur des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ». Document de travail de la Mission nationale Agendas 21 locaux, 2010.

²¹ « Développement durable et agir pour les 100 ans de la loi de 1901 : une démarche globale de la loi de 1901 : un cadre de référence et un référentiel innovateur des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ». Document de travail de la Mission nationale Agendas 21 locaux, 2010.

²² « Développement durable et agir pour les 100 ans de la loi de 1901 : une démarche globale de la loi de 1901 : un cadre de référence et un référentiel innovateur des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ». Document de travail de la Mission nationale Agendas 21 locaux, 2010.

²³ « Développement durable et agir pour les 100 ans de la loi de 1901 : une démarche globale de la loi de 1901 : un cadre de référence et un référentiel innovateur des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ». Document de travail de la Mission nationale Agendas 21 locaux, 2010.

²⁴ « Développement durable et agir pour les 100 ans de la loi de 1901 : une démarche globale de la loi de 1901 : un cadre de référence et un référentiel innovateur des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ». Document de travail de la Mission nationale Agendas 21 locaux, 2010.

²⁵ « Développement durable et agir pour les 100 ans de la loi de 1901 : une démarche globale de la loi de 1901 : un cadre de référence et un référentiel innovateur des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ». Document de travail de la Mission nationale Agendas 21 locaux, 2010.

²⁶ « Développement durable et agir pour les 100 ans de la loi de 1901 : une démarche globale de la loi de 1901 : un cadre de référence et un référentiel innovateur des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ». Document de travail de la Mission nationale Agendas 21 locaux, 2010.

²⁷ « Développement durable et agir pour les 100 ans de la loi de 1901 : une démarche globale de la loi de 1901 : un cadre de référence et un référentiel innovateur des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ». Document de travail de la Mission nationale Agendas 21 locaux, 2010.

²⁸ « Développement durable et agir pour les 100 ans de la loi de 1901 : une démarche globale de la loi de 1901 : un cadre de référence et un référentiel innovateur des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ». Document de travail de la Mission nationale Agendas 21 locaux, 2010.

²⁹ « Développement durable et agir pour les 100 ans de la loi de 1901 : une démarche globale de la loi de 1901 : un cadre de référence et un référentiel innovateur des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ». Document de travail de la Mission nationale Agendas 21 locaux, 2010.

³⁰ « Développement durable et agir pour les 100 ans de la loi de 1901 : une démarche globale de la loi de 1901 : un cadre de référence et un référentiel innovateur des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ». Document de travail de la Mission nationale Agendas 21 locaux, 2010.

³¹ « Développement durable et agir pour les 100 ans de la loi de 1901 : une démarche globale de la loi de 1901 : un cadre de référence et un référentiel innovateur des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ». Document de travail de la Mission nationale Agendas 21 locaux, 2010.

³² « Développement durable et agir pour les 100 ans de la loi de 1901 : une démarche globale de la loi de 1901 : un cadre de référence et un référentiel innovateur des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ». Document de travail de la Mission nationale Agendas 21 locaux, 2010.

³³ « Développement durable et agir pour les 100 ans de la loi de 1901 : une démarche globale de la loi de 1901 : un cadre de référence et un référentiel innovateur des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ». Document de travail de la Mission nationale Agendas 21 locaux, 2010.

³⁴ « Développement durable et agir pour les 100 ans de la loi de 1901 : une démarche globale de la loi de 1901 : un cadre de référence et un référentiel innovateur des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ». Document de travail de la Mission nationale Agendas 21 locaux, 2010.

³⁵ « Développement durable et agir pour les 100 ans de la loi de 1901 : une démarche globale de la loi de 1901 : un cadre de référence et un référentiel innovateur des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ». Document de travail de la Mission nationale Agendas 21 locaux, 2010.

³⁶ « Développement durable et agir pour les 100 ans de la loi de 1901 : une démarche globale de la loi de 1901 : un cadre de référence et un référentiel innovateur des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ». Document de travail de la Mission nationale Agendas 21 locaux, 2010.

³⁷ « Développement durable et agir pour les 100 ans de la loi de 1901 : une démarche globale de la loi de 1901 : un cadre de référence et un référentiel innovateur des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ». Document de travail de la Mission nationale Agendas 21 locaux, 2010.

³⁸ « Développement durable et agir pour les 100 ans de la loi de 1901 : une démarche globale de la loi de 1901 : un cadre de référence et un référentiel innovateur des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ». Document de travail de la Mission nationale Agendas 21 locaux, 2010.

³⁹ « Développement durable et agir pour les 100 ans de la loi de 1901 : une démarche globale de la loi de 1901 : un cadre de référence et un référentiel innovateur des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ». Document de travail de la Mission nationale Agendas 21 locaux, 2010.

⁴⁰ « Développement durable et agir pour les 100 ans de la loi de 1901 : une démarche globale de la loi de 1901 : un cadre de référence et un référentiel innovateur des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ». Document de travail de la Mission nationale Agendas 21 locaux, 2010.

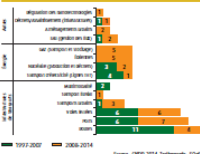
⁴¹ « Développement durable et agir pour les 100 ans de la loi de 1901 : une démarche globale de la loi de 1901 : un cadre de référence et un référentiel innovateur des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ». Document de travail de la Mission nationale Agendas 21 locaux, 2010.

⁴² « Développement durable et agir pour les 100 ans de la loi de 1901 : une démarche globale de la loi de 1901 : un cadre de référence et un référentiel innovateur des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ». Document de travail de la Mission nationale Agendas 21 locaux, 2010.

⁴³ « Développement durable et agir pour les 100 ans de la loi de 1901 : une démarche globale de la loi de 1901 : un cadre de référence et un référentiel innovateur des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ». Document de travail de la Mission nationale Agendas 21 locaux, 2010.

La prise de conscience accrue des Français sur les questions environnementales

Figure 17 : L'impact des projets ayant donné lieu à l'organisation d'un débat public avec l'État.



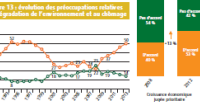
Source : INSEE 2014, Trajectoire, SOG.

L'environnement, l'une des préoccupations des Français

L'évolution de la sensibilité environnementale des Français

Depuis le début des années 1990, alors que le taux de chômage était de 10,7 %, le chômage a augmenté, le niveau de pollution dans les milieux a été particulièrement élevé, une préoccupation pour tous. Le chômage, le réchauffement climatique, la pollution, les risques naturels, les problèmes de développement durable ont été au cœur des préoccupations des Français. Au début des années 2000, le taux de chômage (6,1 %) est resté stable entre 2003 et 2005 et la hausse du chômage de la deuxième moitié des années 2000 a été compensée par un progrès remarquable entre ces deux années. En effet, alors que le chômage est passé de 10,7 % en 2000 à 6,1 % en 2005, le chômage est resté stable à 6,1 % en 2006 et 2007, et a augmenté à 6,5 % en 2008 et 2009.

Figure 18 : Évolution des préoccupations relatives à la dégradation de l'environnement et à la pollution.



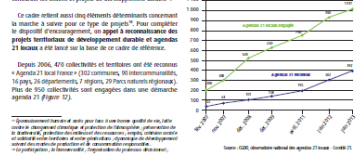
Source : INSEE 2010, Trajectoire, SOG.

Figure 19 : Évolution de la fabrication des produits pour les Français



Source : INSEE 2005, Trajectoire, SOG.

Figure 20 : L'impact des projets ayant donné lieu à l'organisation d'un débat public avec l'État.



Source : INSEE 2014, Trajectoire, SOG.

L'environnement, l'une des préoccupations des Français

L'évolution de la sensibilité environnementale des Français

Depuis le début des années 1990, alors que le taux de chômage était de 10,7 %, le chômage a augmenté, le niveau de pollution dans les milieux a été particulièrement élevé, une préoccupation pour tous. Le chômage, le réchauffement climatique, la pollution, les risques naturels, les problèmes de développement durable ont été au cœur des préoccupations des Français. Au début des années 2000, le taux de chômage (6,1 %) est resté stable entre 2003 et 2005 et la hausse du chômage de la deuxième moitié des années 2000 a été compensée par un progrès remarquable entre ces deux années. En effet, alors que le chômage est passé de 10,7 % en 2000 à 6,1 % en 2005, le chômage est resté stable à 6,1 % en 2006 et 2007, et a augmenté à 6,5 % en 2008 et 2009.

Figure 21 : Évolution des préoccupations relatives à la dégradation de l'environnement et à la pollution.



Source : INSEE 2010, Trajectoire, SOG.

Figure 22 : Évolution des dépenses de protection de l'environnement



Source : INSEE 2012, Trajectoire, SOG.



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie et du Développement Durable
19, rue de la République
93571 La Plaine Saint-Denis Cedex

VERS UN RAPPROCHEMENT DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET DE L'ENVIRONNEMENT ?

Près d'un million d'emplois générés par les activités de l'économie verte en 2011

Figure 2 : Emploi dans les activités de l'économie verte en 2011



- Eco-activités**
- Protection de l'environnement : lutte contre la pollution de l'air, gestion des eaux usées, gestion des déchets, gestion des déchets radioactifs, réhabilitation des sols et eaux pollués, lutte contre le bruit, services de protection de la nature, du paysage et de la biodiversité - **239 500 emplois**
 - Gestion des ressources - gestion durable de la ressource en eau, récréation, maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables - **139 400 emplois**
 - Activités transversales : services généraux publics, R&D environnementale, ingénierie environnementale - **42 500 emplois**
- ACTIVITÉS PRÉSERVÉES**
- Production et distribution d'eau - **35 200 emplois**
 - Gestion des espaces verts - **27 000 emplois**
 - Transport (terrestre) : construction d'infrastructures ferroviaires, fabrication de matériels ferroviaires roulants, etc. - **150 900 emplois**
 - Autres activités : construction (location des caissons, échantillonnage, etc.), fabrication de produits industriels (caissons à condensateurs, lampes fluorescentes, etc.) - **329 900 emplois**

Note : l'emploi est exprimé en équivalent temps plein (ETP).

Source : SOG.

Des élèves et étudiants en environnement toujours plus nombreux

À la rentrée 2011-2012, près de 71 000 élèves et étudiants sont inscrits en dernière année de l'une des mille formations initiales recensées en environnement. Entre 2008 et 2011, ils ont augmenté en moyenne de 2,3 % par an, alors qu'ils diminuaient d'autant pour les formations non environnementales. En 2008, les effectifs des formations environnementales représentaient 4,9 % des effectifs non environnementaux. En 2011, ce poids s'élevait à 5,6 %.

Une dynamique portée par le domaine de l'énergie

Cette dynamique d'évolution résulte principalement de l'attractivité des formations de niveau II (les effectifs ont augmenté de 4,4 % en moyenne par an contre + 0,4 % pour ceux inscrits en formations non environnementales).

Figure 8 : Evolution des effectifs inscrits en dernière année d'une formation initiale en environnement, entre 2008 et 2011, par domaine

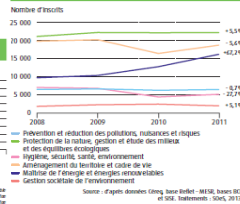
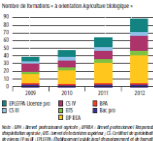


Figure 9 : Evolution du nombre de formations de niveau II par type de diplôme



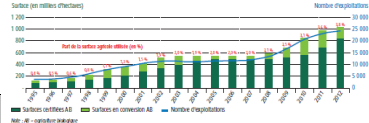
Note : DEU, Diplôme universitaire européen ; DE, Diplôme de l'enseignement supérieur ; DESS, Diplôme de sciences sociales ; DEA, Diplôme d'études avancées.

Source : Agence données Énergie, base Bénéf - MISE, bases SEP et SOG, Indicateurs - SOG, 2013.

L'agriculture biologique en France

Sur la période 2007-2012, la part de la SAU en bio au niveau national est passée de 2 % à 3,8 %. Le programme « Ambition Bio 2017 » de mai 2012 vise un objectif de 6 % de la SAU en agriculture bio pour 2017. Fin 2012, 4,7 % des exploitations agricoles françaises, soit près de 25 000, étaient engagées dans une démarche d'agriculture biologique (AB). Cela représente près de 1 million d'hectares de SAU, dont 17 % sont en conversion (Figure 7).

Figure 7 : Evolution des surfaces et des exploitations en agriculture biologique



Note : SAU, Surface Agricole Utile ; AB, Agriculture Biologique ; Conversion, processus de passage d'une exploitation conventionnelle à une exploitation biologique.

Source : Agreste No 303.



VERS DES MODES DE VIE ET DE CONSOMMATION DURABLES ?

Figure 21 : Evolution des consommations unitaires des véhicules particuliers immatriculés en France

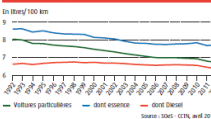
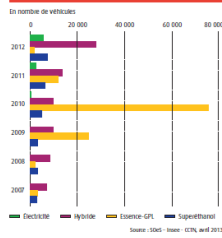


Figure 32 : Systèmes de vélo en libre service fin 2013



Date de mise en service du système : Août 2008, Avril 2009, Août 2008. Source : Exploitation des systèmes, 2013. Indicateurs - SOG, 2014.

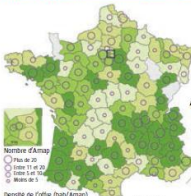
Figure 25 : Evolution des immatriculations annuelles des véhicules particuliers à motorisation alternative



Source : SOG - Insee - CITEA, avril 2013.

Consommer localement : circuits courts et alimentation de proximité

Figure 42 : Répartition territoriale des Amap



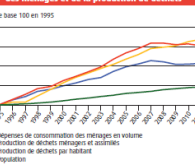
Source : Miniterrap et données régionales d'Amap, 2014. Indicateurs - SOG, 2014.

Figure 14 : Evolution de la consommation domestique journalière d'eau potable



Note : population France métropolitaine et départements d'outre-mer. Source : SOG - ISEE enquêtes (août 1998, 2001, 2004 et 2008).

Figure 15 : Evolution de la consommation des ménages et de la production de déchets



Source : SOG, 2011.

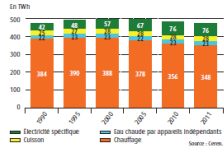


Mais un bilan encore très contrasté

La consommation d'énergie dans le secteur résidentiel : un bilan en demi-teinte

La consommation d'énergie dans l'habitat des Français, critère des vertueuses climatiques, diminue depuis le début des années 2000, après avoir connu une constante augmentation, cela s'explique pour partie du fait de la baisse des consommations liées au chauffage (- 10 % entre 2000 et 2011 (Figure 3) - (voir chap. « Ressources énergétiques », p. 163). Pour rappel, la consommation finale d'énergie dans l'habitat se répartit en quatre postes : le chauffage du logement, le chauffage de l'eau (eau chaude sanitaire), le cuisson, l'électricité spécifique (éclairage, appareils ménagers, TV, etc.).

Figure 3 : évolution de la répartition par usage des consommations finales d'énergie des résidences principales



L'empreinte carbone des Français ne diminue pas malgré la réduction des émissions de GES sur le territoire

Les besoins énergétiques peinent à diminuer malgré les progrès technologiques et les dispositifs incitatifs

Figure 5 : évolution de la consommation finale énergétique par secteur

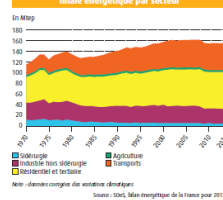


Figure 23 : évolution du parc et de la circulation des voitures particulières en France métropolitaine

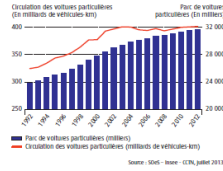
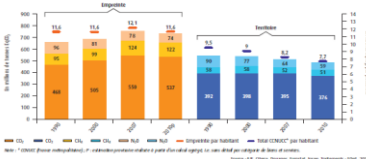


Figure 66 : évolution de l'empreinte carbone versée aux habitants sur la fourniture de la France



LES RESSOURCES NATURELLES FACE À UNE DEMANDE TOUJOURS CROISSANTE DE BIENS ET SERVICES

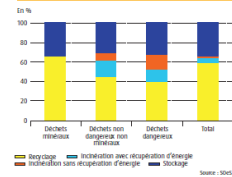
La consommation française de ressources naturelles augmente

Stable autour de 14 tonnes par habitant (t/hab) sur la période 1990-2006, la consommation française de matières a diminué depuis, pour atteindre 12 t/hab en 2012 du fait de la crise économique. Dans le même temps, la productivité matières (richesse produite par unité de matière consommée) a augmenté de 29 %, traduisant un moindre besoin en matières pour produire une même quantité de valeur ajoutée. Depuis 2008, la hausse de la productivité matières s'accroît sous l'effet de la diminution de l'activité économique, la baisse de la consommation intérieure apparente plus rapide que celle du PIB. En 2012, la productivité matières s'élève à 2,3 t/kg de matière utilisée (Figure 2).

L'amélioration de la productivité matières et de la DMG par habitant ne doit cependant pas masquer la tendance haussière de la consommation de matières. En effet, celle-ci est passée de 829 millions de tonnes (Mt) en 1990 à 911 Mt en 2007, avant de baisser sous l'effet de la crise. Cette augmentation est liée d'une part à l'augmentation de la population et d'autre part à

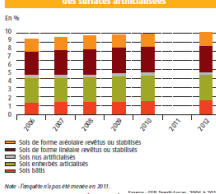
60 % des déchets traités en France recyclés en 2010

Figure 35 : taux de recyclage par type de déchets en France en 2010



La progression de l'artificialisation des sols

Figure 27 : évolution de la part des surfaces artificialisées



Proche de 9 % en 2005, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie atteint 14,2 % en 2013, suite au développement d'autres sources d'énergies renouvelables (Figure 7).

Figure 7 : évolution de la part des ENR dans la consommation finale brute d'énergie par filière

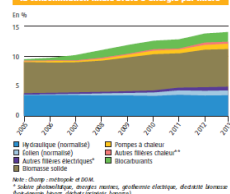


Figure 3 : consommation apparente et flux cachés de matières mobilisées pour satisfaire la consommation en France

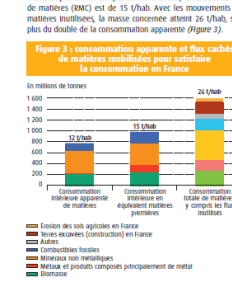
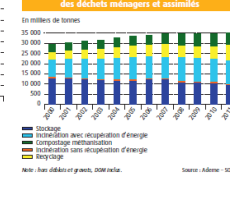


Figure 23 : évolution des modes de traitement des déchets ménagers et assimilés





**Eau, air, sols,
biodiversité ...**

**de réelles améliorations
mais des objectifs encore non atteints**



Les eaux continentales

La qualité des eaux de surface s'améliore en partie

- Une diminution de la plupart des macropolluants dans les cours d'eau

Figure 5 : évolution de la pollution des cours d'eau par les macropolluants

Indice base 100 en 1998

Volume des précipitations (en milliards de m³)

■ Précipitations ■ Indice orthophosphate ■ Indice ammonium ■ DBO indice

Une présence toujours préoccupante de nitrates, de pesticides et de certains autres micropolluants

- La pollution par les nitrates perdure

Figure 10 : évolution des nitrates en nitrate dans les eaux continentales métropolitaines

Indice base 100 en 1998

■ Nitrate

Figure 19 : concentration totale en pesticides dans les eaux souterraines en 2011

Moyenne par pays en µg/l (% de points)

- Plus de 5 (0,3)
- Entre 0,5 et 5 (4,7)
- Entre 0,1 et 0,5 (21,9)
- Moins de 0,1 (32,7)
- Pas de quantification (14,7)
- Absence de données

Source : agences de l'eau - BREF, Banque Ades (jusqu'en 2011), 2012. Traitement : SOGREAH, 2013.

Figure 25 : micropolluants, leurs métaux et pesticides, les plus quantifiés dans les cours d'eau de métropole, en 2011

% d'analyses quantifiées

- Tricouabenzène
- Phthalonitrile
- Dibenzofuranne
- Iguaoune Buth
- Valone (L, 3-allylester)
- Hexachlorocyclopentadiène
- Dithionure potassium
- Pyrene
- C10A
- Hexachlorocyclopentadiène
- Benzène (1,2,4-trisubstitué)
- Oxyméthure
- DDT (méthyle) (méthane)
- Acétylcholine
- Dactyl polystyrène
- Biméthylamine
- Polychlorobiphényle (1,1,1-trichloro-2,2,4-triméthyle)
- Nonyl phénol
- HAP
- Phthalate
- PCB
- Autres éléments mineurs
- Métaux
- Substances diverses (N, P, nitrate)

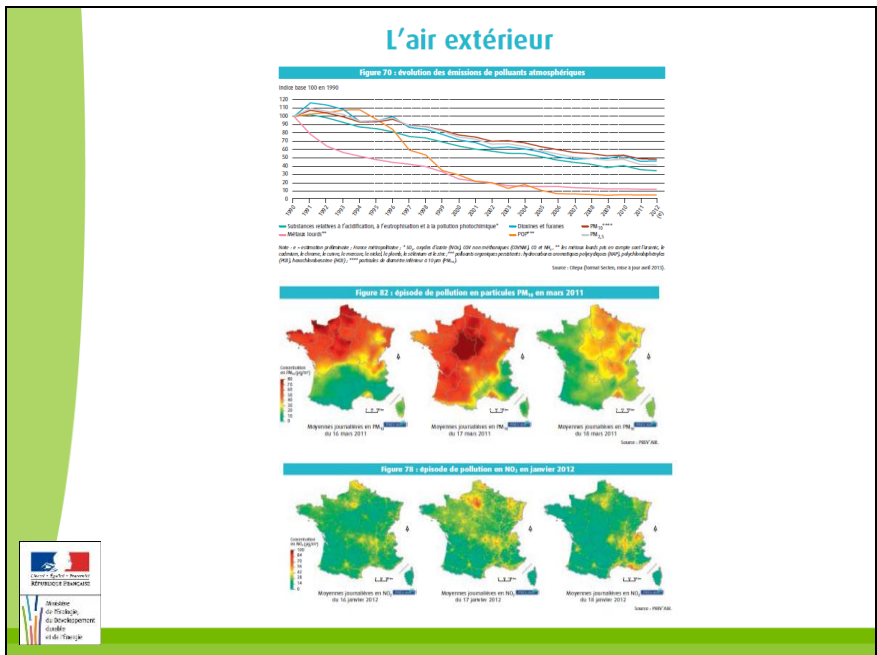
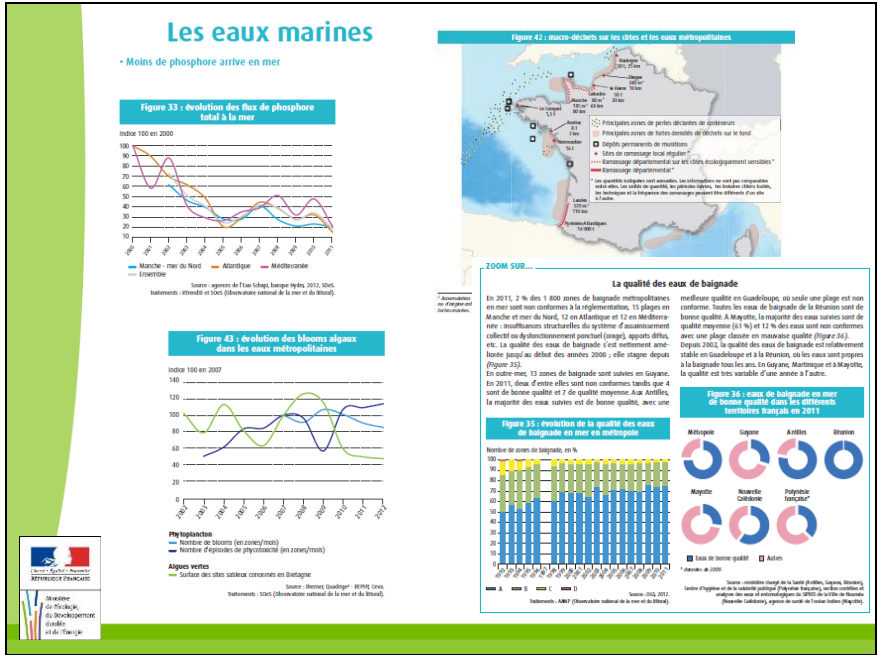
Source : agences de l'eau, Traitement : SOGREAH, 2013.

Figure 26 : concentration totale en HAP dans les cours d'eau en 2011

Moyenne par pays en µg/l (% de points)

- Plus de 1 (0,3)
- Entre 0,5 et 1 (0,2)
- Entre 0,1 et 0,5 (2,9)
- Moins de 0,1 (55,4)
- Pas de quantification (17,8)
- Pas de mesure (19,5)
- Absence de données

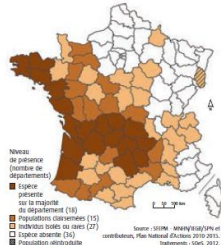
Source : agences de l'eau, 2013 - Offres de l'eau 2013. Traitement : SOGREAH, 2013.



LA BIODIVERSITÉ DES MILIEUX SOUS PRESSION

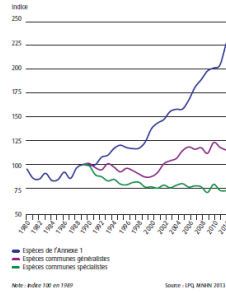
Des dynamiques d'espèces positives

Figure 9 : répartition de la Loustre en 2012



Des situations contrastées

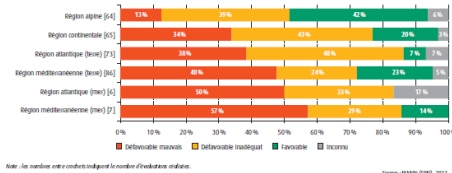
Figure 20 : évolution des effectifs de 75 espèces d'oiseaux communs et de 49 insectes à l'annexe I de la directive « oiseaux »



De nombreux habitats et espèces toujours en déclin

Seulement 22 % des habitats d'intérêt communautaire sont dans un état de conservation favorable

Figure 24 : état de conservation des habitats d'intérêt communautaire par région biogéographique (période 2007-2012)



54 % des espèces d'intérêt communautaire sont dans un mauvais état de conservation

Figure 26 : état de conservation des espèces d'intérêt communautaire par région biogéographique (période 2007-2012)

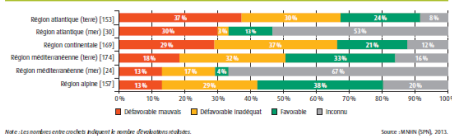
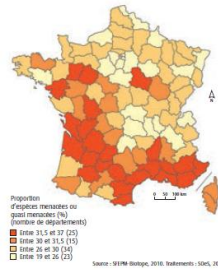


Figure 31 : proportion de chiroptères menacés et quasi menacés par département

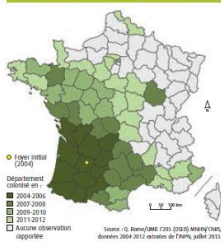


De fortes pressions toujours exercées sur la biodiversité et les espaces naturels

• Les espèces exotiques envahissantes menacent la biodiversité

• L'artificialisation du territoire continue

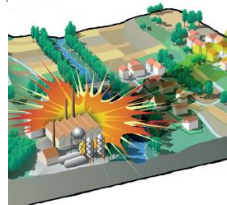
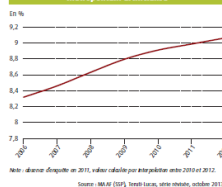
Figure 36 : progression de la distribution du frelon asiatique depuis 2004



• Des pratiques agricoles intensives défavorables à la richesse et au fonctionnement des écosystèmes

• Les effets aggravants du changement climatique sur la biodiversité

Figure 35 : évolution de la part du territoire métropolitain artificialisé



Un territoire exposé aux risques ...

mais qui s'y prépare



L'exposition aux risques naturels

Figure 3 : Inondations et autres événements naturels très graves survenus en France sur la période 1950-2012

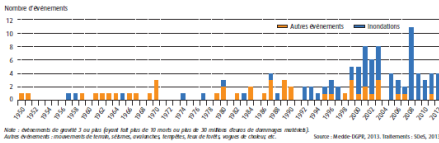
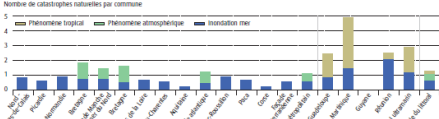


Figure 16 : catastrophes naturelles sur les façades littorales sur la période 1982-2009



• L'amélioration de la connaissance des aléas inondation par cours d'eau et du niveau d'exposition

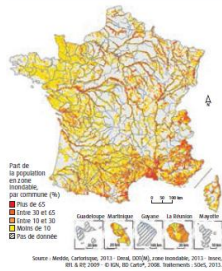
Avec la mise en place des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI), la connaissance de l'aléa inondation sur le territoire s'est améliorée. Ainsi, sur les 21 772 communes exposées au risque d'inondation par cours d'eau, 75 % ont fait l'objet d'une cartographie numérisée de leurs zones inondables ; ailes de zones inondables ou cartes d'aléas pour l'élaboration des PPRI. La cartographie des zones inondables couplée avec les données de répartition géographique de la population permet ainsi d'estimer de plus en plus finement la population située dans les zones potentiellement exposées.

En 2009, la part de la population française exposée au risque d'inondation par cours d'eau est estimée à 11 %, soit 4,6 millions de personnes (figure 4). Une commune sur deux est située partiellement ou totalement en zone inondable, 3,7 millions de logements sont situés dans les zones inondables numérisées en 2013.

Figure 10 : zones basses



Figure 6 : part de la population communale en zone inondable



Les effets aggravants du changement climatique en matière de vulnérabilité aux risques naturels

• Près de 16 % des communes françaises fortement exposées à des risques naturels susceptibles d'augmenter avec le changement climatique

En 2013, 74 % des communes françaises sont exposées à au moins un risque climatique. Le nombre moyen de risques climatiques par commune est de 1,3. Sauf les communes, ce nombre varie de 0 à 5.

À l'échelle du territoire national, l'exposition de la population aux risques climatiques est nulle ou faible pour 55 % des communes (26 % des communes en indice faible), moyenne pour 30 % des communes, 16 % des communes, soit 5 717 communes (OCM compris), sont considérées comme fortement exposées à ces risques (figure 20).

Les régions les plus exposées sont l'Alsace, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Île-de-France, la Bretagne et les 4 départements d'outre-mer suivants : la Guadeloupe, Mayotte, la Réunion et la Martinique. Les régions les moins exposées sont le Limousin, la Guyane, la Picardie, Champagne-Ardenne et la Bourgogne.

La vulnérabilité des territoires exposés est susceptible de s'accroître avec le changement climatique dans la mesure où certains événements et extrêmes météorologiques pourraient devenir plus fréquents, plus étendus et/ou plus intenses. Ainsi, dans les territoires les plus exposés, il est nécessaire de mettre en place des actions d'adaptation. Les principes de l'adaptation au changement climatique en France ont été établis en 2011 dans le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC). Il vise à améliorer

Figure 26 : exposition des populations aux risques climatiques en 2013

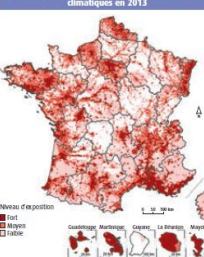


Figure 24 : effets probables du changement climatique sur les risques naturels

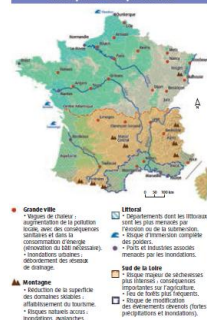


Figure 23 : aléa retrait-gonflement des sols argileux

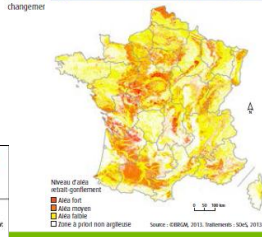


Figure 27 : sensibilité aux feux de forêts sur la période 1950-2008

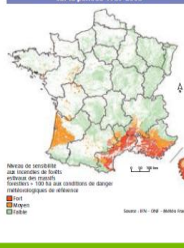
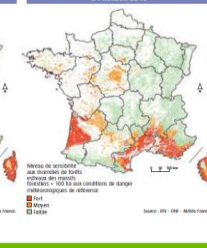


Figure 28 : sensibilité aux feux de forêts à l'horizon 2040



Des mesures de prévention et d'adaptation pour limiter les expositions environnementales

Depuis 1995, près de 11 500 plans de prévention des risques naturels (PPRN) ont été approuvés (figure 14). Ces plans élaborent par l'Etat réglementent l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis : interdiction de construire, possibilité de construire seulement sous certaines conditions, etc.

Figure 14 : Évolution du nombre de communes couvertes par un PPRN

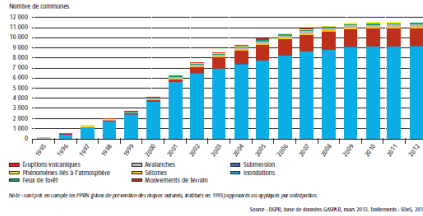


Figure 15 : État d'avancement des procédures d'élaboration des PPRN

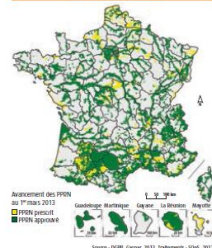
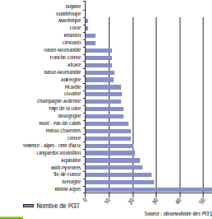


Figure 12 : PCTI par région au 31 mars 2014



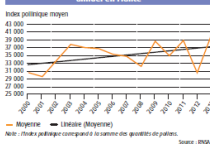
Montée en puissance des préoccupations en matière de santé/environnement



L'exposition aux risques environnementaux chroniques

L'exposition aux pollens

Figure 45 : évolution de l'indice pollinique moyen en France

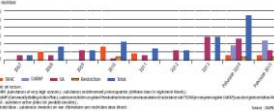


L'exposition aux substances chimiques présentes dans l'environnement

Les substances cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction

Certaines substances chimiques présentent un caractère **cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction (CMR)**. Elles sont classées en trois catégories suivant leur toxicité : cancérogènes (CMR1), très perturbateurs (CMR2) et reprotoxiques (CMR3). En 2013, l'Inventaire national de substances chimiques (INSC) a recensé 22 agents chimiques CMR utilisés en France, principalement dans l'industrie chimique et pharmaceutique. Au 31 décembre 2013, le registre national des substances chimiques (RNSC) recensait 100 agents chimiques CMR (cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction) et 400 agents chimiques CMR (cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction).

Figure 43 : évolution du nombre de substances évaluées au titre de la réglementation européenne



L'exposition aux nuisances sonores

Ainsi, en 2013, près de 440 000 personnes et 180 000 logements étaient exposés à un bruit de jour dépassant 55 dB(A) du fait du trafic aérien, près de 2 300 000 personnes et 1 100 000 logements étaient exposés à un bruit de jour dépassant 55 dB(A) du fait du trafic ferroviaire, et près de 14 000 000 personnes et 5 000 000 logements étaient exposés à un bruit de jour dépassant 55 dB(A) du fait du trafic routier.

Figure 55 : population exposée au bruit de jour dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants

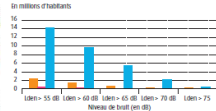


Figure 57 : évolution du nombre d'abonnés à la téléphonie mobile et du nombre d'antennes autorisées, France entière

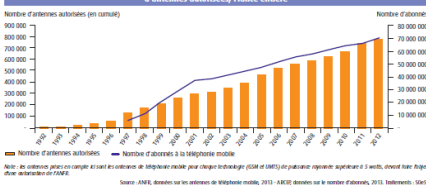
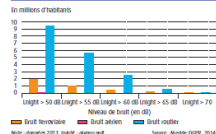


Figure 56 : population exposée au bruit de nuit dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants



Vers une société de la connaissance pour une information encore plus efficace ?



De nouveaux vecteurs d'informations

***Le poids croissant d'internet dans la
diffusion de l'information***

***L'ouverture des données
environnementales publiques***

***L'élargissement de l'affichage
environnemental***

***Le renforcement de l'éducation à
l'environnement et au développement
durable***



Des travaux exploratoires pour améliorer la connaissance des mécanismes en jeu

***Les empreintes pour illustrer les pressions
exercées sur l'environnement***

***La territorialisation des inégalités
environnementales
pour aider à la prise de décision***

***La recherche en santé environnement pour
mieux comprendre les mécanismes en jeu et
aider à prendre les décisions qui s'imposent***



Des nouvelles approches économiques pour mieux intégrer les enjeux écologiques dans les décisions collectives et individuelles

L'évaluation monétaire des biens et services écosystémiques

L'intégration des externalités dans les prix

Elaboration d'indicateurs complémentaires au PIB



Retrouvez
l'édition 2014
du rapport sur l'environnement

sur

www.developpement-durable.gouv.fr

Rubrique > Développement durable
> L'environnement en France

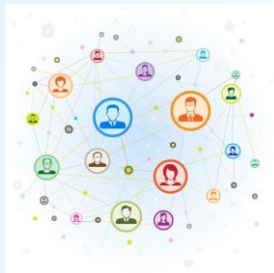


The screenshot shows the 'VotreEnergie' website interface. At the top, there's a banner for '#VotreEnergie' with the tagline 'Des idées innovantes Des infos pour tout comprendre'. Below this is the navigation menu for the 'MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE'. The main content area is titled 'L'environnement en France' and features several articles and reports. Key elements include:

- A section for 'L'environnement dans le monde' with links to 'À l'initiative mondiale', 'À l'initiative de l'Europe', and 'À l'initiative de l'OCDE'.
- A section for 'L'environnement en région' with a map of France and a link to 'Accéder aux cartes d'environnement par région'.
- A section for 'Les précédents éditeurs de rapport sur l'environnement en France' showing covers for the years 2010, 2011, 2012, 2013, and 2014.

Annexe 3 : *Les données numériques : un enjeu d'éducation et de citoyenneté* -
Diaporama illustrant les propos d'Éric Péréès, rapporteur

LES DONNÉES NUMÉRIQUES :
LE BIG DATA, UN ENJEU DE VALORISATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE



LES DONNÉES NUMÉRIQUES : FONDATIONS DE CET UNIVERS VIRTUEL

QUI PRODUIT CES DONNÉES ?

- Les acteurs économiques
- Les Etats et leurs administrations via notamment l'*Open Data*
- Les citoyens via notamment les réseaux sociaux
- Les ordinateurs et les objets connectés



LES DONNÉES NUMÉRIQUES : FONDATIONS DE CET UNIVERS VIRTUEL

VERS UN DÉLUGE DE DONNÉES



LES DONNÉES NUMÉRIQUES : FONDATIONS DE CET UNIVERS VIRTUEL

VERS UN DÉLUGE DE DONNÉES

PRODUCTION DES DONNÉES À L'ÉCHELLE MONDIALE



LES DONNÉES NUMÉRIQUES : FONDATIONS DE CET UNIVERS VIRTUEL
VERS UN DÉLUGE DE DONNÉES

OÙ SONT STOCKÉES NOS DONNÉES ?



- 2087 *data centers* répertoriés dans le monde en 2011.
- Majoritairement implantés aux Etats-Unis et de plus en plus en Asie-Pacifique.
- Hébergement hors du territoire français, dans des conditions de sécurité non garantie.
- Consommation électrique des data center = 2 % de la consommation d'électricité mondiale avec un taux de progression de 10 % par an.



LES DONNÉES NUMÉRIQUES : FONDATIONS DE CET UNIVERS VIRTUEL
VERS UN DÉLUGE DE DONNÉES

QU'EST CE QUE LE *BIG DATA* ?

- Exploitation de très grands volumes de données variées et non structurée.
- Données numériques → information → connaissance.



Volume Vitesse Variété V ?

LES DONNÉES NUMÉRIQUES : FONDATIONS DE CET UNIVERS VIRTUEL
QU'EST CE QUE LE *BIG DATA* ?

VALORISATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA DONNÉE

- Une donnée seule, même personnelle, est d'une très faible valeur. Mais son agrégation avec d'autres données permet une meilleure connaissance de l'internaute.
- L'analyse des informations que recouvrent les données numériques devient l'enjeu stratégique de l'économie de la data.
- Le *Big Data* permet de relever des corrélations statistiques et donc de faire une prédiction probabiliste.

LES DONNÉES NUMÉRIQUES : FONDATIONS DE CET UNIVERS VIRTUEL
QU'EST CE QUE LE *BIG DATA* ?

PRINCIPAUX SECTEURS BÉNÉFICIAIRES DU *BIG DATA*



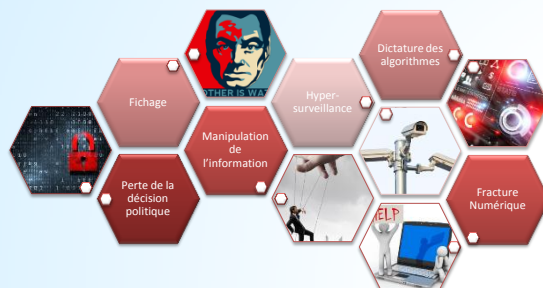
LES DONNÉES NUMÉRIQUES : FONDATIONS DE CET UNIVERS VIRTUEL
 QU'EST CE QUE LE *BIG DATA* ?

LES NOUVEAUX POUVOIRS D'AGIR OFFERTS AUX CITOYENS



LES DONNÉES NUMÉRIQUES : FONDATIONS DE CET UNIVERS VIRTUEL
 QU'EST CE QUE LE *BIG DATA* ?

LES LIBERTÉS À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE, UNE RELATION SOUS TENSION



LES PRÉCONISATIONS DU CESE

LES PRÉCONISATIONS DU CESE

PROMOUVOIR L'ÉDUCATION AU NUMÉRIQUE

- ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LE RÔLE ÉDUCATIF DE LA FAMILLE DANS LA TRANSITION NUMÉRIQUE :
 - **Promouvoir des campagnes publiques de sensibilisation** à la protection des données personnelles et faire de l'éducation au numérique la grande cause nationale de 2016.
 - **Augmenter la protection des mineurs sur le net** via une stratégie européenne de protection des mineurs sur les terminaux mobiles.
- SOUTENIR LE DÉPLOIEMENT D'UNE ÉDUCATION AU NUMÉRIQUE DE LA MATERNELLE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :
 - **Renforcer l'éducation au numérique dans les programmes scolaires** et que celle-ci soit traitée de manière transversale, afin qu'elle irrigue l'ensemble des disciplines.
 - **Renforcer la certification** via le Brevet informatique et internet (B2i) et le Certificat informatique et internet (C2i).
 - **Insérer dans la formation des enseignants** une part plus importante consacrée aux enjeux du numérique.

LES PRÉCONISATIONS DU CESE

PROMOUVOIR L'ÉDUCATION AU NUMÉRIQUE

- LUTTER CONTRE LES NOUVELLES FRACTURES NUMÉRIQUES :
 - **Rendre indissociable l'e-inclusion de l'inclusion sociale via une action publique continue et globale sur tout le territoire**, surtout dans les zones rurales et périurbaines, qui permette d'assurer l'éducation au numérique de tous.
 - **Revitaliser les Espaces publics numériques (EPN)**, qui souffrent aujourd'hui de l'absence d'une véritable politique publique de mise en cohérence de leurs actions et faire qu'ils deviennent de véritables espaces de sensibilisation à la manipulation et à la fabrication des données.
 - **Promouvoir les « tiers-lieux » comme les FabLabs et soutenir les acteurs associatifs**, qui maillent le territoire et portent un vrai projet d'émancipation citoyenne.

LES PRÉCONISATIONS DU CESE

ENTREPRISES, ADMINISTRATIONS : POUR UNE POLITIQUE ÉTHIQUE DES DONNÉES NUMÉRIQUES

- PROMOUVOIR UNE POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DES DONNÉES AU SEIN DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS
 - **Faire de la protection des données personnelles un nouvel avantage compétitif de l'entreprise.**
 - **Développer le *privacy by design*** notamment en créant un droit au « silence des puces ».
 - **Promouvoir une éthique numérique (vie privée des salariés, IRP et CILs).**
- BÂTIR UNE POLITIQUE PUBLIQUE DU NUMÉRIQUE ET CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE INDUSTRIELLE
 - **Développer une politique publique du numérique articulée à une politique industrielle** en orientant notamment la commande publique vers la conception de services à haute valeur ajoutée dans le domaine du numérique.
 - **Favoriser des écosystèmes thématiques autour de la gestion responsable des données numériques.**
- MAÎTRISER LES IMPACTS ÉNERGÉTIQUES POUR UNE MEILLEURE PROTECTION DES DONNÉES

LES PRÉCONISATIONS DU CESE

**BÂTIR UN CADRE RÉALISTE ET EXIGEANT DE PROTECTION DES DONNÉES
À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE**

- CRÉER UN CADRE DE PROTECTION DES DONNÉES AU NIVEAU INTERNATIONAL
 - Favoriser une culture européenne du numérique garante de l'architecture du net.
 - Soutenir le projet de règlement européen sur la protection des données.
- RENFORCER LES POUVOIRS DE RÉGULATION ET DE CONTRÔLE
 - Renforcer les moyens de préconisation, de contrôle et de sanction de la CNIL.
 - Garantir l'anonymisation des données en protégeant les données personnelles au sein de l'*Open Data*.
- RECHERCHER LES VOIES ET MOYENS POUR UNE MAÎTRISE, PAR LES INDIVIDUS, DE LEURS DONNÉES PERSONNELLES
 - Généraliser les tableaux de bord permettant l'accès, la gestion et la portabilité par l'internaute de ses données personnelles.